

Division de la statistique du revenu

75F0002MIF - 00010 Guide de l'utilisateur -Données du recensement de 1996 sur le revenu

Préparé par : John Gartley Abdul Rashid

Juillet 2000





Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services aux clients, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 ((613) 951-7355; (888) 297-7355; revenu@statcan.ca) ou à l'un des centres de consultation régionaux de Statistique Canada :

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winninga	(204) 082 4020		• •

Vous pouvez également visiter notre site sur le Web : http://www.statcan.ca

Un service d'appel interurbain sans frais est offert à tous les utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale des centres de consultation régionaux.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)	1 800 267-6677

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Les prix ne comprennent pas les taxes de vente

On peut se procurer ce produit n° 75F0002MIF-00010 au catalogue sur internet. Un numéro coûte 0 \$CAN. Pour obtenir un numéro de ce produit, les utilisateurs sont priés de se rendre à http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub_f.cgi.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.



Statistique Canada Division de la statistique du revenu

Guide de l'utilisateur -Données du recensement de 1996 sur le revenu

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada
© Ministre de l'Industrie, 2000
Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.
juillet 2000
N° 75F0002MPF - 00010 au catalogue ISSN 0000-0000
N° 75F0002MIF - 00010 au catalogue ISSN 0000-0000
Périodicité : Irr.
Ottawa
This publication is available in English upon request.
Note de reconnaissance
Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique

Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et

RÉSUMÉ

Ce rapport explique le concept de revenu et définit les diverses sources de revenu ainsi que les variables calculées de revenu. Il comprend en outre de l'information sur les nombreux aspects du recensement susceptibles d'influer sur les estimations de revenu du recensement, notamment les questions sur le revenu posées lors du Recensement de 1996 ainsi que les instructions à l'intention des répondants. De plus, le rapport explique brièvement la méthodologie adoptée pour saisir les réponses, les traiter et vérifier leur cohérence, ainsi que pour imputer les données dans les cas de non-réponse; on y décrit aussi les répercussions de ces activités sur les données sur le revenu. Le rapport fait état des résultats récapitulatifs de l'évaluation qualitative approfondie des estimations de revenu du recensement en comparaison avec d'autres sources, telles que les Comptes nationaux et l'Enquête sur les finances des consommateurs. On y trouve également une comparaison détaillée du contenu et de la couverture du recensement en matière de revenu depuis 1971.

Table des matières

I.	Intr	oduction
II.	Coi	ncepts et définitions
	1.	Concept du revenu
	2.	Composantes du revenu
	3.	Définitions
III.	Col	lecte des données et couverture
	1.	Couverture et collecte - généralités
	2.	Couverture et collecte - revenu
IV.	Ass	imilation des données
	1.	Dépouillement au bureau régional (DBR)
	2.	Dépouillement au bureau central (DBC)
V.	Coi	ntrôle et imputation
	1.	Généralités
	2.	Aperçu du traitement des données relatives au revenu
	3.	Contrôle de chacune des sources de revenu et attribution de réponses
	4.	Imputation pour la non-réponse aux questions sur le revenu
	5.	Variables dérivées relatives au revenu
	6.	Effet du contrôle et de l'imputation sur les estimations relatives au revenu
VI.	Éva	lluation des données
	1.	Généralités
	2.	Évaluation des données et qualité des estimations relatives au revenu
VII.	Co	mparabilité historique
	1.	Généralités
	2.	Comparabilité historique des données relatives au revenu
VIII.	Pro	duits et services
	1.	Série «Le pays»
	2.	Série «Profils des secteurs»
	3.	Fichiers de microdonnées à grande diffusion
	4.	Tableaux sommaires de base
	5.	Autres produits connexes
IX.	Col	nclusion

Table des matières - fin

Liste des figure	S
Figure 1.	Composantes du revenu en 1995
Figure 2.	Questionnaire du recensement de 1996 : question sur le revenu
Figure 3.	Guide du recensement de 1996 : questions relatives au revenu
Figure 4.	Contenu et couverture du revenu des recensements du Canada
Liste des tablea	aux
Tableau 1.	Seuils de faible revenu pour les familles économiques et les
	personnes hors famille économique, 1995
Tableau 2.	Valeurs aberrantes relatives au revenu (chiffres de
	l'échantillon), recensement de 1996
Tableau 3.	Répartition de la population de 15 ans et plus, selon le genre
	de réponse aux questions sur le revenu, recensement de
	1996
Tableau 4.	Effet du contrôle et de l'imputation sur le nombre de
	bénéficiaires d'un revenu et sur leur revenu agrégé (chiffres
	de l'échantillon) selon la source de revenu, recensement de
	1996
Tableau 5.	Comparaison entre les estimations du recensement relatives
	au revenu et les estimations corrigées du revenu personnel,
	Canada, 1995
Tableau 6.	Répartition en pourcentage des personnes âgées de 15 ans
	et plus, des bénéficiaires d'un revenu, de leur revenu agrégé
	et de leur revenu moyen, selon la province, recensement et
	Enquête sur les finances des consommateurs, 1995

I. Introduction

Le recensement du Canada fournit la base de données la plus complète sur les caractéristiques des Canadiens, de leur famille et de leur ménage. Les données recueillies vont de l'âge et du sexe des personnes jusqu'à leur origine ethnique, leur niveau de scolarité, leur profession et leurs sources de revenu, en passant par les caractéristiques de leur famille et de leur ménage.

Un recensement national est une entreprise de très grande envergure qui comporte diverses étapes toutes aussi complexes les unes que les autres et qui exigent chacune beaucoup de temps et de ressources. L'information voulue est recueillie à l'aide d'une série de questions établies à la suite de consultations exhaustives et d'essais approfondis. Des recenseurs formés administrent le questionnaire. Les incohérences et les erreurs dans les données fournies par les répondants sont décelées et corrigés et les données manquantes sont imputées. Les données définitives sont versées dans une base de données informatisée. Par la suite, certaines données sont analysées et publiées dans une série de rapports et de publications ou sous forme électronique.

Une des caractéristiques importantes au sujet desquelles on a posé des questions dans le cadre du recensement de 1996 concernait les sources de revenu des Canadiens. Les renseignements sur le revenu des personnes et des familles sont considérés comme essentiels à de nombreuses fins. Le revenu est l'indicateur le plus utile du bien-être économique des Canadiens. La majorité des analyses socio-économiques (portant sur des facteurs comme l'appartenance ethnique et le niveau de scolarité), l'évaluation de bon nombre de programmes et de politiques (par exemple, la sécurité de la vieillesse et l'égalité des chances), beaucoup de décisions de gestion (celles qui ont trait, par exemple, à l'ouverture de nouvelles usines, de nouvelles succursales ou de nouveaux de points de vente au détail) et presque toute la recherche sur le bien-être (celle qui a pour objet l'accessibilité au logement et les changements touchant les familles à faible revenu, par exemple) exigent des données pertinentes sur le revenu.

Bien qu'une quantité considérable de statistiques du recensement sur le revenu soient diffusées sous diverses formes, un très grand nombre d'utilisateurs — particuliers, établissements de recherche, entreprises, administrations publiques, etc. — demandent des données sur le revenu qui soient adaptées à leurs propres besoins. À cet égard, la connaissance des concepts sur lesquels reposent les variables du recensement ainsi que des limites et de la qualité de ces dernières aiderait les utilisateurs à apprécier les données publiées disponibles et à établir des spécifications qui conviennent à leurs besoins. Le présent Guide de l'utilisateur – Données du recensement de 1996 sur le revenu vise à servir de guide aux utilisateurs des données du recensement sur le revenu.

À la section II, nous expliquons le concept du revenu et définissons diverses sources de revenu et variables dérivées. Nous décrivons aussi brièvement quelques variables importantes qui sont fréquemment utilisées avec celles qui se rapportent au revenu. La section III contient une description des méthodes de collecte des données; on y trouve également les questions sur le revenu qui figuraient sur le questionnaire du recensement de 1996 ainsi que des instructions pertinentes du guide à l'intention des répondants. À la section IV, nous décrivons les opérations de dépouillement dans les bureaux régionaux et au bureau central. On trouve à la section V une description du processus de contrôle et d'imputation ainsi qu'un aperçu des étapes de la préparation des données sur le revenu en vue de leur diffusion. À la section VI, nous décrivons brièvement le genre d'erreurs qui peuvent se produire au cours du cycle du recensement et les études réalisées en vue de quantifier ces erreurs; nous traitons également de la qualité des données sur le revenu. La section VII porte sur les changements de nature générale apportés au contenu et à la couverture du recensement depuis celui de 1991; on y trouvera notamment à cet égard une comparaison détaillée entre les différents recensements réalisés depuis 1971. La section VIII contient la liste des divers produits du recensement de 1996 qui portent sur le revenu, et d'autres produits connexes de la Division de la statistique du revenu.

II. Concepts et définitions

Le **Dictionnaire du recensement de 1996** (n° 92-351F au catalogue) contient des définitions détaillées des termes, des variables et des concepts du recensement. Les lecteurs sont invités à le consulter pour obtenir des définitions complètes et des remarques supplémentaires à propos de concepts ou de définitions qui ne figurent pas dans ce chapitre.

1. Concept du revenu

Mentionner un revenu sans donner de précisions quant à la nature de ce dernier, c'est présumer que l'on connaît la réponse à la question : «Qu'est-ce que le revenu?». Si l'on demande à une personne qui a un emploi de déclarer son revenu, elle indiquera très probablement son salaire ou les profits qu'elle retire de l'exploitation de sa propre entreprise, tandis qu'une personne qui n'a pas d'emploi ou qui est à la retraite indiquera vraisemblablement ses revenus de placements ou de retraite, etc. Dans certains cas, les transferts gouvernementaux comme les prestations d'assurance-chômage et les prestations fiscales pour enfants seront inclus dans la réponse.

Pour les besoins du recensement, le revenu inclut tous les revenus en espèces reçus par les personnes âgées de 15 ans et plus pendant l'année civile précédant le recensement et provenant d'un emploi, de placements, de transferts gouvernementaux et d'autres sources diverses. Il exclut le revenu en nature et les paiements forfaitaires. Pour des définitions plus détaillées des sources de revenu et du revenu total, voir la section 3 ci-après.

Un revenu est habituellement étalé dans le temps. En règle générale, on l'exprime en indiquant un montant par heure, par semaine, par mois ou par an. Il est donc également important de préciser, outre les composantes du revenu, l'unité de temps pour laquelle le répondant doit déclarer son revenu. Les données sur le revenu du recensement de 1996 ont trait à l'année civile 1995.

En plus des composantes du revenu et de la période visée par ce dernier, il importe aussi de préciser l'«unité de revenu», c'est-à-dire l'unité qui a reçu le revenu, par exemple, une personne ou une famille. Lors du recensement, on recueille des données sur le revenu auprès de toutes les personnes âgées de 15 ans et plus dans un échantillon de ménages. À partir d'autres renseignements déclarés sur le questionnaire, on peut facilement calculer le revenu d'autres unités, comme celui des familles, des ménages ou des conjoints.

2. Composantes du revenu

Le revenu provient de nombreuses sources. On peut grouper celles-ci dans les grandes catégories suivantes :

a) Revenu d'emploi/Gains

La principale source de revenu est l'emploi ou le travail exécuté pour d'autres personnes ou pour son propre compte. La rémunération en argent que reçoivent les salariés est généralement appelée «salaire» ou «traitement» et celle que touchent les personnes qui travaillent à leur compte, «revenu d'un travail autonome» (profits/pertes). Les deux composantes réunies constituent habituellement ce que l'on appelle le «revenu d'emploi» ou les «gains».

b) Revenu de placements

L'utilisation conjuguée du travail et d'un capital se traduit par un «revenu d'un travail autonome», alors que le travail seul ne procure généralement qu'un salaire ou un traitement. La seule utilisation d'un capital procure aussi un revenu, le revenu de placements, qui peut prendre la forme d'intérêts, de dividendes, d'un loyer, etc.

c) Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont une source de revenu très courante pour les Canadiens. Ils peuvent prendre la forme de prestations universelles (comme la pension de sécurité de la vieillesse), d'une assurance sociale (comme les prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada), d'une aide assujettie à une évaluation du revenu (par exemple, les crédits d'impôt pour enfants, les suppléments de revenu garanti), ou d'une aide fondée sur un examen des besoins (comme les prestations familiales).

d) Autres sources

Enfin, le revenu provient également de diverses autres sources, comme les pensions de retraite et les pensions alimentaires.

Cette structure générale est illustrée à la figure 1. Les composantes indiquées dans la figure sont fondées sur les données primaires de la base de données du recensement de 1996 relatives au revenu. Les définitions détaillées des sources de revenu et des variables qui s'y rapportent sont données à la section 3.

Figure 1. Composantes du revenu en 1995



3. Définitions

(1) Sources de revenu

a) Salaires et traitements totaux

Salaires et traitements bruts, avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, les pensions et l'assurance-chômage, etc. Sont compris les soldes et les indemnités militaires, les pourboires, les commissions, les gratifications et les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel réalisés durant l'année civile 1995. La valeur des indemnités et des avantages imposables fournis gratuitement par l'employeur, tels que le logement ou l'utilisation d'un véhicule automobile, est exclue.

Les personnes qui avaient un emploi occasionnel, comme garder des enfants à leur propre domicile ou livrer des produits de beauté ou des journaux, devaient déclarer leur revenu net à « Revenu d'un travail autonome non agricole ».

b) Revenu non agricole net dans une entreprise non constituée en société ou dans l'exercice d'une profession

Revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation, telles que les salaires, les loyers et l'amortissement) provenant de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession pour son propre compte, durant l'année civile 1995. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus le revenu net des personnes qui gardent des enfants à leur propre domicile, celui des pêcheurs, chasseurs et trappeurs qui travaillent à leur compte, celui des exploitants d'entreprises de distribution directe, par exemple, pour la vente et la livraison de produits de beauté, le revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, et le revenu que les artistes, les écrivains, les professeurs de musique, les coiffeurs et coiffeuses, les couturiers et couturières, etc., tirent de leurs activités autonomes.

c) Revenu agricole net

Revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles, moins l'amortissement et les frais d'exploitation) tiré de l'exploitation d'une ferme, pour son propre compte ou en association, durant l'année civile 1995. Dans le cas d'une association, le répondant devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus dans le revenu net les avances en espèces, les dividendes reçus de coopératives, le produit brut des assurances, et les remises et les paiements dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux et régionaux de soutien aux entreprises agricoles (par exemple, les subventions à la production laitière et les paiements reçus d'offices de mise en marché). Par contre, la valeur du revenu « en nature », comme les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme, n'est pas incluse.

Les activités d'une exploitation agricole comprennent la production d'au moins un des produits suivants destinés à la vente : grandes cultures, légumes, arbres fruitiers ou semences; produits de serre et de pépinière; volaille et bétail; produits d'origine animale, comme les œufs, le lait, la viande, la fourrure et la laine; autres produits agricoles, comme le miel, les champignons, le gazon, les arbres de Noël ou les produits de l'érablière.

d) Pension de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation de conjoint

Pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti versés par l'administration fédérale seulement aux personnes âgées de 65 ans et plus, et allocations versées aux conjoints ou aux veufs ou aux veuves de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse, durant l'année civile 1995. (Les suppléments de revenu provinciaux versés aux bénéficiaires du supplément de revenu garanti sont inclus dans «Autre revenu provenant de sources publiques».)

e) Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec

Prestations reçues au cours de l'année civile 1995 en vertu du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada (par exemple, les pensions de retraite, les prestations de survivant(e), les prestations d'orphelin et les pensions d'invalidité). Les prestations de décès versées sous forme forfaitaire ne sont pas incluses. Les pensions de retraite des fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires sont déclarées séparément sous «Pensions de retraite».

f) Prestations d'assurance-chômage

Total des prestations d'assurance-chômage reçues au cours de l'année civile 1995, avant les retenues d'impôt sur le revenu. Sont incluses les prestations d'assurance-chômage, de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de travail partagé et de recyclage, et les prestations versées aux pêcheurs travaillant à leur compte en vertu du programme fédéral d'assurance-chômage.

g) Prestations fiscales fédérales pour enfants

Prestations fiscales fédérales pour enfants versées, pendant l'année civile 1995, aux parents d'enfants à charge âgés de moins de 18 ans. Les recensés n'ont pas eu à fournir de renseignements sur les prestations fiscales pour enfants. Ces prestations ont été calculées au moment du traitement des données et attribuées, s'il y avait lieu, à l'un des parents de la famille de recensement d'après les renseignements fournis sur les enfants et sur le revenu de la famille. Ces calculs tenaient compte de la variation des taux de prestation au Québec et en Alberta, de même que des allocations familiales supplémentaires versées au Québec.

h) Autre revenu provenant de sources publiques

Tous les transferts, à l'exclusion de ceux qui sont compris dans une source de revenu distinct (prestations fiscales fédérales pour enfants, pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti, prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada et prestations d'assurance-chômage), reçus dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux et municipaux durant l'année civile 1995. Cette source comprend les paiements versés aux personnes nécessiteuses comme les mères ayant des enfants à charge, les personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanentes, les personnes âgées, les aveugles et les personnes ayant une incapacité. Sont inclus les suppléments de revenu provinciaux aux personnes âgées ainsi que les paiements des provinces aux personnes âgées pour compenser les frais de logement. Sont aussi inclus d'autres paiements de transfert, par exemple, les prestations reçues dans le cadre de programmes de formation parrainés par l'administration fédérale et les provinces, les paiements du LSPA aux travailleurs de l'industrie des pêches, les paiements réguliers reçus d'un programme d'assurance automobile provincial, les pensions et allocations aux anciens combattants, les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants et les indemnisations des accidentés du travail. Enfin, sont aussi inclus les crédits d'impôt remboursables par les provinces et les crédits pour la taxe fédérale sur les produits et services reçus en 1995.

i) Dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements

Intérêts perçus durant l'année civile 1995 au titre des dépôts dans des caisses populaires, des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives, des caisses de crédit mutuelles, etc., et intérêts des certificats d'épargne, des obligations garanties et non garanties ainsi que tous les dividendes reçus d'actions d'entreprises canadiennes et étrangères et de fonds mutuels. Comprend également les autres revenus de placements provenant de sources canadiennes ou étrangères tels que les revenus nets provenant de la location d'une propriété, les intérêts sur les prêts et les hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds en fiducie et les intérêts sur les polices d'assurance.

j) Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR ET DE FERR

Tout revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1995 à la suite d'une participation à un régime de retraite d'un ou de plusieurs employeurs. Sont inclus les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) venu à échéance et versés sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veufs ou aux veuves, ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions des fonctionnaires, des membres des Forces armées et d'officiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à la retraite; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc. Sont exclus les prestations de décès sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pension ou d'un REÉR et les remboursements de cotisations payées en trop.

k) Autre revenu en espèces

Revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1995 qui n'a pas été déclaré dans l'une des neuf autres sources indiquées sur le questionnaire, par exemple, pension alimentaire, soutien d'un enfant, soutien périodique reçu de personnes ne faisant pas partie du ménage, revenu reçu de l'étranger (sauf les dividendes et intérêts), bourses d'études non remboursables, indemnités de cessation d'emploi, redevances, prestations d'assurance salaire et indemnités de grève.

(2) Revenu total

Le revenu total correspond à la somme des montants reçus par un bénéficiaire d'un revenu durant l'année 1995, provenant des 11 sources énumérées et définies ci-dessus. La valeur déclarée ou attribuée au titre des revenus provenant des diverses sources est exprimée en dollars courants. Bien que le questionnaire du recensement comporte une question sur le revenu total, ce renseignement n'a été utilisé qu'à des fins de contrôle. On obtient la variable définitive «revenu total» en additionnant les revenus provenant de toutes les sources après que ces données aient été soumises au contrôle et à l'imputation.

Il importe de noter que le concept du revenu dans le contexte du recensement n'inclut pas les gains et les pertes au jeu, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les gains et les pertes en capital, le produit de la vente d'une propriété ou d'objets personnels, les remboursements d'impôt sur le revenu, le produit d'emprunts, le produit du remboursement de prêts consentis par un particulier, les règlements forfaitaires de polices d'assurance, les dégrèvements d'impôt foncier ou autre, les remboursements de cotisations à un régime de pensions ainsi que les revenus « en nature » tels que les repas et l'hébergement gratuits ou les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme.

(3) Variables dérivées relatives au revenu

À partir des sources de revenu (et parfois d'autres variables connexes), on calcule un certain nombre d'autres variables relatives au revenu qu'on verse ensuite dans la base de données du recensement. La plus importante de ces variables est, bien entendu, le «revenu total», que nous venons de décrire. Les autres variables sont brièvement expliquées ci-après.

a) Revenu d'emploi/Gains

On entend par revenu d'emploi, ou gains, le revenu total reçu en 1995 sous forme de salaires et traitements, de revenu net d'un travail autonome non agricole et/ou de revenu net d'un travail agricole.

b) Revenu de la famille de recensement

Une famille de recensement est formée d'un couple marié ou vivant en union libre avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un des deux, ou d'un parent seul demeurant avec au moins un fils et/ou une fille jamais marié. Le revenu total d'une famille de recensement correspond à la somme des revenus totaux de tous les membres de cette famille.

c) Revenu de la famille économique

Une famille économique est un groupe de personnes qui vivent dans le même ménage et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption. Le revenu total d'une famille économique correspond à la somme des revenus totaux de tous les membres de cette famille.

d) Revenu du ménage

Un ménage se compose d'une personne ou d'un groupe de personnes, quels que soient les liens qui les unissent, qui occupent le même logement. Le revenu total d'un ménage est la somme des revenus totaux de tous les membres de ce ménage.

e) Catégorie de revenu

Cette variable indique la situation d'une unité familiale (une famille économique ou une personne hors famille économique) par rapport aux seuils de faible revenu (SFR) établis par Statistique Canada, c'est-à-dire si le revenu total d'une unité familiale est supérieur ou inférieur au seuil de faible revenu pertinent. Statistique Canada a établi ces seuils de faible revenu en 1968 d'après les données sur le revenu du recensement de 1961 et les régimes de dépenses des familles en 1959. À cette époque, les données relatives aux dépenses indiquaient que les familles canadiennes consacraient en moyenne environ 50 % de leur revenu à la nourriture, au logement et à l'habillement (éléments de dépense correspondant en gros aux «besoins fondamentaux»). On a arbitrairement estimé que les familles qui devaient consacrer 70 % ou plus de leur revenu à ces biens de première nécessité n'auraient plus qu'un revenu discrétionnaire très faible et seraient, par conséquent, «dans le besoin». À partir de cette hypothèse, des seuils de faible revenu ont été établis pour sept tailles de famille.

Par suite de ces seuils initiaux, des seuils de faible revenu révisés ont été établis selon les données sur les dépenses des familles pour 1969, 1978, 1986 et 1992. Celles-ci indiquent que les familles canadiennes ont consacré en moyenne 42 % en 1969, 38,5 % en 1978, 36,2 % en 1986 et 34,7 % en 1992 de leur revenu à leurs besoins fondamentaux. En ajoutant l'écart original de 20 points au niveau de base des dépenses au titre des besoins fondamentaux, on a fixé les nouveaux seuils de faible revenu à des niveaux correspondant à la taille de la famille et au degré d'urbanisation. Pour les périodes intermédiaires, ces seuils ont été mis à jour chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Le tableau 1 montre les seuils pour 1995.

Tableau 1. Seuils de faible revenu pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 1995

	Taille du secteur de résidence							
Taille de la famille	500 000 et plus	100 000 à 499 999	30 000 à 99 999	Petites régions urbaines	Régions rurales (agricoles et non agricoles)			
1 personne	16 874	14 473	14 372	13 373	11 661			
2 personnes	21 092	18 091	17 965	16716	14 576			
3 personnes	26 232	22 500	22 343	20 790	18 129			
4 personnes	31 753	27 235	27 046	25 167	21 944			
5 personnes	35 494	30 445	30 233	28 132	24 530			
6 personnes	39 236	33 654	33 420	31 096	27 116			
7 personnes et plus	42 978	36 864	36 607	34 061	29 702			

Nous attirons l'attention des utilisateurs sur les points suivants :

- (i) La nature des seuils n'étant pas très claire dans l'esprit des gens en général, il convient ici d'expliquer sans ambiquité ce qu'ils sont et ce qu'ils ne sont pas. Comme on l'aura constaté par la brève description qui précède, les seuils de faible revenu ne sont pas des seuils de pauvreté et ne doivent pas être interprétés comme tels. L'établissement de seuils de pauvreté suppose nécessairement un jugement de valeur quant au niveau de revenu minimal en deçà duquel un particulier ou une famille serait généralement considéré comme «pauvre». Nous ne portons aucun jugement de la sorte quand nous fixons les seuils de faible revenu. L'établissement de ces derniers découle plutôt de la nécessité de quantifier le nombre et les caractéristiques des particuliers et des familles qui se retrouvent dans la tranche de revenu la plus faible - définie en termes relatifs en tenant compte des niveaux de vie généraux courants. Ces seuils ne tiennent pas compte de facteurs importants qui pourraient avoir des répercussions sur le niveau de vie de la personne ou de la famille, tels que le patrimoine (par exemple, l'accession à la propriété et l'endettement hypothécaire), l'accès à des biens et à des services subventionnés, et le potentiel de gains futurs.
- (ii) Le concept de SFR s'applique aux familles économiques et aux personnes hors famille économique. Le concept de famille économique est plus large que celui de famille de recensement. Cependant, comme tous les membres d'une famille économique ont la même catégorie de revenu, il est possible de produire des statistiques relatives au faible revenu pour les familles de recensement ou les personnes dans les ménages privés.
- (iii) Les statistiques annuelles relatives au faible revenu sont publiées à partir des données recueillies dans le cadre de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Il convient de signaler que le classement selon la «taille du secteur de résidence» ou le «degré d'urbanisation» aux fins du calcul de la fréquence des unités à faible revenu n'est pas tout à fait le même dans le recensement et dans l'Enquête sur les finances des consommateurs. Cependant, l'effet global de cette différence est négligeable.
- (iv) Les seuils de faible revenu sont fondés sur certains comportements du revenu et des dépenses qu'il était impossible de tirer des données d'enquête relatives à l'ensemble de la population. Pour cette raison, la population du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et des réserves indiennes est exclue.

En résumé, les seuils de faible revenu de Statistique Canada déterminent les tranches de revenu les plus faibles en tenant compte de la taille de la famille et du secteur de résidence.

(4) Variables connexes

La base de données du recensement permet aux utilisateurs de recouper les données relatives au revenu avec une foule de caractéristiques de la population, des familles et des ménages. Pour faciliter la consultation, nous avons énuméré ci-après les variables du recensement les plus importantes ayant trait au revenu. Les lecteurs trouveront la définition de ces variables dans le Dictionnaire du recensement de 1996 ainsi que dans les guides du recensement et d'autres documents pertinents.

a) Variables démographiques

Cette catégorie inclut des variables de base telles que l'âge, le sexe, l'état matrimonial et le lien entre les membres d'une famille.

b) Variables ethniques et culturelles

Ces variables incluent la langue maternelle, la langue, le groupe de minorité visible, l'immigration et la citoyenneté, etc.

c) Variables économiques

Ce sont le niveau de scolarité, les semaines travaillées, la catégorie de travailleurs, la profession, etc.

d) Variables relatives aux familles ou aux ménages

Il est possible de produire des données du recensement pour des particuliers, des familles ou des ménages. Quand on analyse le revenu à l'échelle de la famille ou du ménage, on peut le relier à des caractéristiques individuelles en précisant une personne en particulier dans la famille (p. ex., l'épouse) ou le ménage (p. ex., la personne repère). Les variables relatives aux caractéristiques des familles ou des ménages, qu'on utilise souvent avec le revenu, comprennent le nombre de personnes, le nombre d'enfants (de divers âges), le nombre de soutiens ou de bénéficiaires d'un revenu, la structure de la famille, le genre de ménage, la composition de la famille ou du ménage, etc.

e) Variables géographiques

Statistique Canada utilise une structure géographique détaillée qui permet d'obtenir des renseignements pour différentes régions géographiques. Il existe des données du recensement de 1996 pour de nombreuses régions géographiques normalisées ainsi que pour des régions non normalisées ou des secteurs définis par l'utilisateur. Les données du recensement relatives au revenu sont diffusées selon un certain nombre de régions géographiques normalisées. Ce sont :

- (i) Les **unités administratives ou législatives**, qui sont définies à quelques exceptions près dans des lois fédérales ou provinciales. Elles incluent les provinces et les territoires, les circonscriptions électorales fédérales (CÉF), les divisions de recensement (DR), les subdivisions de recensement (SDR) et les régions infraprovinciales (RI).
- (ii) Les **unités statistiques**, qui sont définies par Statistique Canada aux fins de l'élaboration du cadre spatial utilisé pour la collecte et la diffusion des données du recensement. Ces unités incluent, entre autres, les régions métropolitaines de recensement (RMR), les agglomérations de recensement (AR), les secteurs de recensement (SR), les régions urbaines (RU) et les régions rurales.

Il existe également des unités géographiques qui sont quasi normalisées. Il s'agit des **localités non constituées (LNC)**, des régions définies selon le **canton**, **rang et méridien**, ainsi que des **régions de tri d'acheminement** (définies selon le code postal). Pour une définition complète des régions, concepts et termes relatifs à la géographie, consulter la section «Géographie» du **Dictionnaire du recensement de 1996**.

(5) Statistiques sur le revenu le plus souvent utilisées

Les utilisateurs des données du recensement sur le revenu et d'autres caractéristiques ont, dans une large mesure, toute la souplesse voulue pour définir les statistiques dont ils ont besoin. Voici certaines des statistiques qui sont le plus couramment utilisées.

a) Répartitions par tranches de revenu

Bien que les variables du recensement qui se rapportent au revenu soient exprimées en dollars courants dans la base de données, elles sont ordinairement regroupées dans quelques catégories de façon à pouvoir classer les unités de revenu selon des tranches de revenu. Il est souvent utile de faire des répartitions absolues et en pourcentage. Le nombre de tranches réalisables dépend de plusieurs facteurs. Il convient cependant de garder à l'esprit qu'une répartition pour un niveau de détail trop élevé serait entachée d'importantes erreurs d'échantillonnage.

b) Revenu moyen

Il s'agit du revenu total moyen pondéré d'un groupe de particuliers. On calcule ce revenu à partir de données non arrondies en divisant le revenu agrégé du groupe par le nombre d'unités dans ce groupe.

Bien que ce soit là la définition habituelle d'une moyenne, il est à noter qu'on obtient toujours le revenu moyen (qu'il s'agisse du revenu total ou du revenu d'une composante) d'un groupe de personnes en divisant le revenu agrégé par le nombre de bénéficiaires (du revenu total ou d'une composante). Les résultats de la plupart des analyses fondées sur des moyennes qui incluent des personnes qui n'ont pas de revenu seraient assez trompeurs.

Cependant, on calcule toujours le revenu moyen des personnes hors famille de recensement, des familles et des ménages en divisant le revenu agrégé par le nombre d'unités, qu'ils soient ou non bénéficiaires d'un revenu. Bien qu'on s'attende à ce que tous les ménages, toutes les familles et toutes les personnes hors famille de recensement aient un revenu au cours de la période de référence, il y a quelques exceptions mineures. Il est possible qu'une famille ou qu'une personne hors famille de recensement ait subsisté sans revenu en puisant dans ses économies ou en s'endettant. Dans d'autres cas, l'inexistence d'un revenu peut découler de changements dans la composition de la famille, d'une immigration récente, etc. Il est possible que certaines des familles qui ne déclarent pas de revenu aient été formées récemment ou qu'elles aient vu leur composition changer par suite d'un mariage, d'un divorce ou du décès d'un conjoint. C'est le cas de la plupart des familles où la personne repère est une femme qui n'a pas de revenu. Il se peut, par ailleurs, que la majorité des autres familles qui n'ont aucun revenu soient des familles ayant récemment immigré au Canada à qui on avait dit de ne déclarer aucun revenu reçu avant leur arrivée au Canada. On peut invoquer les mêmes raisons dans le cas de la plupart des personnes hors famille de recensement qui n'ont pas de revenu. Dans l'ensemble, le nombre de ces familles et personnes hors famille de recensement qui n'ont pas de revenu est très petit.

c) Erreur type du revenu moyen

Les utilisateurs peuvent vouloir obtenir les erreurs types des revenus moyens qui sont établis pour eux. Cette statistique est une estimation de l'erreur introduite dans ces données par le fait que celles-ci ne sont recueillies qu'auprès d'un échantillon aléatoire formé d'un cinquième des ménages. Il y a 95 % de chances pour que le vrai revenu moyen d'un groupe de particuliers (la valeur qui aurait été obtenue si l'on n'avait pas eu recours à un échantillon) se trouve à plus ou à moins de deux erreurs types et 99 % de chances pour que la moyenne vraie se trouve à plus ou à moins de trois erreurs types. L'erreur type estimée ne tient pas compte des effets de certains genres d'erreurs de réponse, d'erreurs systématiques ou d'erreurs de couverture.

d) Revenu médian

Le revenu médian d'un groupe donné correspond à la valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition du groupe par tranche de revenu : la première partie regroupe les personnes ayant un revenu inférieur à la médiane et la seconde, les personnes ayant un revenu supérieur à la médiane. L'organisation de la base de données du recensement ne permet pas de calculer facilement les vraies médianes. Par conséquent, les estimations du revenu médian faites à partir des données du recensement proviennent de données groupées. Pour des répartitions très asymétriques, particulièrement dans le cas des petits groupes de population, la médiane est généralement une meilleure mesure de la tendance centrale que la moyenne.

e) Fréquence et composition du revenu

La présence de valeurs exprimées en dollars courants permet aux utilisateurs de produire des montants agrégés du revenu de diverses sources qui, à leur tour, peuvent servir à obtenir et à analyser la composition du revenu de divers groupes. De même, il est possible de déterminer à partir de la base de données du recensement la fréquence de diverses sources de revenu chez les particuliers, les familles et les ménages.

f) Principale source de revenu

Il est possible d'obtenir une répartition des particuliers, des familles ou des ménages selon leur principale source de revenu. Cette variable est un indicateur de la composante qui représente la part la plus importante du revenu total d'une unité de revenu. Différentes combinaisons de sources de revenu peuvent servir à établir ce classement. Par exemple, les sources de revenu peuvent être combinées pour former les cinq composantes suivantes : salaires et traitements, revenu d'un travail autonome (agricole et non agricole), transferts gouvernementaux, revenu de placements et autre revenu (pensions de retraite et autre revenu en espèces). On compare les chiffres absolus obtenus dans chacune de ces catégories, et la principale source de revenu est déterminée d'après le chiffre le plus élevé.

g) Fréquence des unités à faible revenu

Il s'agit de la proportion ou du pourcentage de familles économiques ou de personnes hors famille économique dans une catégorie donnée dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu. Comme la catégorie de revenu d'une famille économique est la même pour tous les membres de cette famille, on calcule également la fréquence des unités à faible revenu pour les personnes dans les ménages privés.

III. Collecte des données et couverture

Cette section est divisée en deux parties. La première contient des renseignements généraux sur la couverture du recensement de la population et certains aspects de la collecte des données. Dans la seconde, nous décrivons le contenu qui a trait au revenu et présentons les questions relatives au revenu qui figuraient sur le questionnaire du recensement de 1996 ainsi que les instructions du guide accompagnant le questionnaire pour chacune des sources de revenu.

1. Couverture et collecte - généralités

Le recensement de 1996 a permis de recueillir des renseignements auprès de plus de 11 millions de ménages, tant au Canada qu'à l'extérieur du Canada le jour du recensement. Des données ont été recueillies au sujet de tous les citoyens canadiens (de naissance ou par naturalisation), résidents permanents et résidents non permanents (ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux au Canada) vivants à minuit entre le 13 mai et le 14 mai 1996. On devait inclure les nouveau-nés s'ils étaient nés avant minuit le 13 mai. Approximativement 11 500 000 questionnaires ont été livrés et récupérés dans le cadre du processus de collecte des données. Le personnel sur le terrain a vérifié tous les questionnaires reçus afin de s'assurer qu'ils avaient été bien remplis. À cette étape, environ 38 000 personnes ont travaillé à diverses tâches allant de la cartographie aux activités postcensitaires.

Deux méthodes de collecte ont été utilisées dans le cadre du recensement de 1996 : l'autodénombrement et le dénombrement par recenseur (interview). Dans les secteurs d'autodénombrement, un questionnaire (formule 2A ou formule 2B) a été livré à environ 98 % des ménages avant le jour du recensement (14 mai 1996). Un membre du ménage devait remplir le questionnaire le jour du recensement et le retourner par la poste dans une enveloppe-réponse. En 1996, un essai a été effectué dans une partie de l'Ontario, le questionnaire ayant été envoyé et renvoyé par la poste. Plutôt que d'être acheminé à un recenseur, comme dans le reste du pays, le questionnaire devait être envoyé au bureau de district chargé de la vérification centralisée. On a désigné cette démarche sous le nom de vérification centralisée.

Dans les secteurs de recensement par interview, les recenseurs remplissaient pour chaque ménage un questionnaire complet (formule 2D) dans le cadre d'une interview. Au recensement de 1996, environ 2 % des ménages ont été dénombrés par des intervieweurs. Cette méthode a été utilisée pour dénombrer les ménages dans les régions éloignées ou les régions du Nord et dans la plupart des réserves indiennes où la méthode de retour par la poste est peu pratique en raison du service postal irrégulier. En outre, la population de certaines régions éloignées avait été dénombrée dès mars 1996. Cette méthode a aussi été utilisée dans les centres des grandes régions urbaines, où les résidents sont plus difficiles à recenser.

2. Couverture et collecte - revenu

Les ressources consacrées à la réalisation d'un recensement aujourd'hui sont tellement considérables que, pour retirer le plus possible de bénéfices de cet important investissement, on recueille habituellement plus que des données démographiques de base. Par ailleurs, les gouvernements sont très conscients du fardeau de déclaration imposé aux répondants. Le Canada, comme certains pays, a adopté une approche qui vise l'atteinte d'un double objectif, soit celui de l'utilisation efficiente des ressources et la réduction du fardeau de déclaration.

Cette approche consiste à utiliser deux questionnaires de base pour recueillir les renseignements : un questionnaire abrégé (formule 2A) et un questionnaire complet (formule 2B). Le questionnaire abrégé contient des questions relatives au nom, au lien avec la Personne 1, à la date de naissance, au sexe, à l'état matrimonial légal, à l'union libre et à la première langue maternelle apprise à la maison dans l'enfance. Les réponses à ces questions fournissent les données de base sur les caractéristiques de la population au Canada. En 1996, quatre ménages sur cinq au Canada ont reçu ce questionnaire abrégé.

Le questionnaire complet contient, outre les questions de base qui figurent sur le questionnaire abrégé, des questions sur le groupe de minorité visible, l'immigration, le niveau de scolarité, la langue, la mobilité, l'activité, la branche d'activité, la profession et le revenu. Les réponses à ces questions permettent donc de dresser le portrait social et économique du Canada au moment du recensement. Ce questionnaire a été distribué à un échantillon de 20 % de la population, soit un ménage sur cinq, en 1996.

La question relative au revenu consistait en 10 sous-questions sur les sources de revenu et en une sousquestion sur le revenu total. Chaque sous-question s'adressait aux personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages échantillonnés. Nous n'avons pas recueilli de renseignements relatifs au revenu auprès des personnes de moins de 15 ans, des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des immigrants qui étaient arrivés au Canada entre le 1^{er} janvier et le 14 mai 1996.

Les répondants devaient indiquer le revenu qu'ils avaient touché de chacune des sources mentionnées pendant l'année civile 1995. Des variantes du questionnaire 2B (formules 2C, 2D et 3) ont été utilisées pour certains segments de la population. Par exemple, le questionnaire 2C a été administré aux Canadiens à l'étranger, tandis que le questionnaire 2D a été utilisé dans les secteurs de recensement par interview. Cependant, il suffit de savoir que les questions relatives au revenu sur ces questionnaires permettaient d'obtenir les mêmes renseignements que celles du questionnaire 2B.

On trouvera à la figure 2 une reproduction de la question portant sur le revenu posée lors du recensement de 1996.

Bien que 10 sources de revenu soient énumérées sur le questionnaire, il est important de renseigner les répondants au sujet des composantes de chaque source. Ainsi, un guide à l'intention des répondants a été élaboré afin d'expliquer chacune des questions du questionnaire 2B. Ce guide faisait partie de la trousse distribuée à chacun des ménages de l'échantillon. La partie du guide qui concerne les questions sur le revenu est reproduite à la figure 3.

Figure 2. Questionnaire du recensement de 1996 : question sur le revenu

REV	ENU EN 1995	Attention!				
cette des s	ours de l'année terminée le 31 décembre 1995, personne a-t-elle reçu un revenu quelconque sources énumérées ci-dessous? Répondez «Oui» ou «Non» à toutes les sources. Si «Oui», inscrivez également le montant ; dans le cas de pertes, cochez également «Perte». N' incluez pas la prestation fiscale pour enfants.	73.	74.			
a)	VAIL RÉMUNÉRÉ : Total des salaires et traitements, y compris les commissions, les gratifications, les pourboires, etc., avant les déductions	01 ○ Oui ► Cents 02 ○ Non	01 Oui Dollars Cents 02 Non			
b) I	VAIL AUTONOME: Revenu net dans une entreprise agricole (recettes brutes moins dépenses), y compris les subventions des programmes de soutien aux entreprises agricoles, les paiements reçus d'offices de mise en marché, le produit brut d'une assurance Revenu net non agricole dans une entreprise non	03 ○ Oui ►	03 ○ Oui ►			
,	constituée en société, dans l'exercice d'une profession, etc. (recettes brutes moins dépenses)	08 Non 07 Perte	08 Non 07 Perte			
d) l	ENU PROVENANT DU GOUVERNEMENT : Pension de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en g))	09	09			
	Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec	11 ○ Oui ► 12 ○ Non	11			
	Prestations d' assurance-chômage (prestations totales avant la déduction d'impôt)	13 Oui 14 Non	13 Oui 14 Non			
qu pa de sa co	utre revenu provenant de sources publiques, telles ue les subventions et les suppléments de revenu versés ar les gouvernements provinciaux, les remboursements e la TPS, les crédits d'impôt provinciaux, les indemnitations des accidentés du travail, les pensions des anciens ombattants, les prestations de bien-être social Vincluez pas la prestation fiscale pour enfants.)	15	15 ○ Oui ▶ 16 ○ Non			
h) Di v	RE REVENU : videndes, intérêt d'obligations, de dépôts et de rtificats d'épargne et autre revenu de placements, s que loyers nets de propriétés, intérêts d'hypothèques	17 ○ Oui ►	17 ○ Oui ▶ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐			
	Pensions de retraite et rentes, y compris les versements provenant des REER et des FEER	20 Oui ► 21 Non	20 Oui ► 21 Non			
	Autre revenu en espèces, tel qu'une pension alimentaire, allocation de soutien des enfants, des bourses d'études	22 Oui 23 Non	22 Oui 23 Non			
	ENU TOTAL PROVENANT DE TES LES SOURCES PRÉCÉDENTES	24 ○ Oui ►	24 ○ Oui ►			

Figure 3. Guide du recensement de 1996 : questions relatives au revenu

QUESTION 47 — Revenu en 1995

Le recensement représente la seule source de données détaillées sur le revenu de toutes les personnes du Canada, leur famille et leur ménage. En effet, non seulement les dossiers de l'impôt ne couvrent-ils pas toutes les personnes, mais ils ne renferment pas certaines données importantes sur les caractéristiques des personnes touchant un revenu.

Les gouvernements se servent des données du recensement sur le revenu pour élaborer des programmes de sécurité du revenu, comme la pension de la Sécurité de la vieillesse, les programmes provinciaux de supplément de revenu et les programmes d'assistance sociale et de bien-être social, de même que des services sociaux. Ces données leur permettent aussi de veiller à ce que les programmes conçus pour suppléer au revenu des familles soient efficaces et de déterminer quelles sont les régions géographiques ayant le plus besoin d'aide. Les entreprises, petites et grandes, utilisent ces données en vue de commercialiser leurs produits, de situer les magasins près des consommateurs et de mettre au point de nouveaux produits et services.

PERSONNE, pas même les tribunaux ni les autres organismes gouvernementaux, ne peut obtenir des renseignements sur vos revenus ou sur vous à partir des données du recensement. Toutes vos dépenses demeurent confidentielles, comme l'exige la loi.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, qu'elles aient ou non travaillé en 1995, doivent répondre à la question 47.

Inscrivez le revenu annuel touché du 1er janvier 1995 au 31 décembre 1995 pour chacune des sources de revenu mentionnées aux parties a) à j) et au revenu total de la question 47. Si vous n'êtes pas certain de la réponse, donnez une estimation aussi juste que possible. Au besoin, consultez la déclaration de revenus de 1995 et les feuillets de renseignements connexes. Si la personne n'a pas touché de revenu en 1995, cochez le cercle **Non** à chacune des parties a) à j) et à la partie revenu total.

Dans le cas de **pertes**, pour les parties b), c) et h) et la partie relative au revenu total, cochez le cercle **Oui**, inscrivez le montant et cochez le cercle **Perte**. Indiquez le revenu provenant de l'étranger en dollars canadiens.

TRAVAIL RÉMUNÉRÉ

Partie a) — Total des salaires et traitements

Déclarez à la partie a) le total des salaires et traitements touchés en 1995. Déclarer :

- le total des salaires et traitements de tout emploi **avant** les retenues pour l'impôt sur le revenu, les cotisations à un régime de pensions, etc. (ne déclarez pas seulement le salaire net);
- les commissions, les gratifications, les pourboires et les gains occasionnels;
- les soldes et les indemnités militaires.

Ne pas déclarer :

• la valeur du logement, des repas et de l'automobile fournis gratuitement, ni les autres allocations et prestations imposables.

Déclarez les allocations de retraite, les indemnités de cessation d'emploi, les prestations d'assurance-salaire et les prestations supplémentaires de chômage versées par l'employeur ou le syndicat à la partie j).

Si vous consultez les formules T4 pour répondre à la partie a), déclarez le montant figurant à la case 14 moins les montants indiqués dans les cases 30 à 40.

REVENU D'UN TRAVAIL AUTONOME

Partie b) — Revenu net dans une entreprise agricole

Les personnes qui exploitaient une exploitation agricole en 1995, seules ou en association, doivent déclarer le revenu net dans une entreprise agricole (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation telles que les salaires, les loyers ou l'amortissement) à la partie b).

Dans le cas d'une association, ne déclarez que la part du revenu net qui revient à la personne.

Les exploitations agricoles produisent, en vue de le vendre, au moins un des produits suivants :

- grandes cultures, fruits de verger, légumes ou graines de semence;
- volaille ou bétail:
- produits d'origine animale comme les œufs, le lait, la viande, la fourrure ou la laine:
- produits de serre ou de pépinière;
- autres produits agricoles comme le miel, les champignons, le gazon, les arbres de Noël ou les produits de l'érablière.

Déclarer:

- les avances en espèces reçues en 1995 dans les recettes brutes de 1995;
- les remises et les paiements dans le cadre des programmes fédéraux, provinciaux et régionaux de soutien aux entreprises agricoles comme les subventions aux produits laitiers ou à la production laitière ou les paiements reçus d'offices de mise en marché;
- les dividendes recus de coopératives:
- le produit brut des assurances comme les paiements reçus du Régime d'assurance du revenu brut (RARB).

Ne pas déclarer :

• la valeur des produits agricoles produits et consommés à la ferme ou échangés contre d'autres produits.

Les revenus provenant d'une ferme constituée en société doivent être déclarés à la partie a), Total des **salaires** et **traitements**, ou h), **Dividendes**, **intérêts** d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et **autre revenu de placements**, ou aux deux.

Si la personne a donné sa ferme en location, déclarez le loyer net reçu à la partie h).

Partie c) — Revenu net non agricole dans une entreprise non constituée en société, dans l'exercice d'une profession, etc.

Les personnes qui doivent cocher le cercle « Oui » à la partie c) sont :

- celles qui possédaient et exploitaient une entreprise non agricole non constituée en société ou exerçaient une profession en 1995, seules ou en association, notamment :
- les pêcheurs, les trappeurs et les chasseurs qui travaillent à leur propre compte;
- les personnes travaillant de façon occasionnelle, par exemple celles qui gardent des enfants chez elles et celles qui vendent et livrent des produits de beauté et des journaux;

- les personnes qui font des activités autonomes comme les artistes, les écrivains et les professeurs de musique;
- les personnes qui gagnent un revenu en offrant le gîte et le couvert à des personnes non apparentées.

Déclarez le revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation telles que les salaires, les loyers ou l'amortissement). Ne soustrayez pas les déductions personnelles comme l'impôt sur le revenu et les cotisations à un régime de pension.

Dans le cas d'une association, ne déclarez que la part du revenu net qui revient à la personne.

Déclarer :

- le revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires;
- les paiements du PARPMN dans le cas des pêcheurs qui travaillent à leur compte.

Les revenus provenant d'une entreprise constituée en société doivent être déclarés à la partie a), Total des **salaires** et **traitements**, ou à la partie h), **Dividendes**, **intérêts** d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et **autre revenu de placements**, ou aux deux.

REVENU PROVENANT DU GOUVERNEMENT

Partie d) — Pension de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint

Les personnes qui doivent cocher le cercle « Oui » à la partie d) sont :

- les personnes de 65 ans et plus qui ont reçu des prestations de sécurité de la vieillesse (et du supplément de revenu garanti) versées par le gouvernement fédéral en 1995;
- les conjoints et les veufs ou les veuves âgés de 60 à 64 ans d'un bénéficiaire de prestations de sécurité de la vieillesse qui ont reçu l'allocation du conjoint versée par le gouvernement fédéral.

Ne déclarez que les montants versés par le gouvernement fédéral.

Déclarez les suppléments de revenu reçus d'une province à la partie g).

Partie e) — Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec

Déclarez à la partie e) les prestations reçues en 1995 dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

Déclarer :

- les pensions de retraite;
- les prestations de survivant;
- les pensions d'invalidité;
- les prestations d'orphelin.

Ne pas déclarer :

- les contributions versées au régime;
- les prestations de décès sous forme forfaitaire.

Déclarez les pensions de retraite des fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires à la partie i).

Déclarez les pensions de vieillesse, de retraite et de guerre provenant d'un État étranger à la partie j).

Partie f) — Prestations d'assurance-chômage

Déclarez à la partie f) les prestations d'assurance-chômage, de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de travail partagé et de recyclage et les

prestations aux pêcheurs travaillant à leur propre compte reçues en 1995 dans le cadre du programme fédéral d'assurance-chômage.

Déclarer :

• le total des prestations d'assurance-chômage avant les retenues d'impôt sur le revenu.

Partie g) — Autre revenu provenant de sources publiques

Déclarez à la partie g) le revenu provenant du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités en 1995, non déclaré dans une autre partie de la question 47.

Déclarer :

- les suppléments de revenu provinciaux reçus par les bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse;
- les paiements des provinces aux personnes âgées pour compenser les frais de logement;
- les indemnisations des accidentés du travail;
- les pensions des anciens combattants;
- les allocations des anciens combattants;
- les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants;
- les remboursements de la taxe sur les produits et services (TPS);
- les crédits d'impôt provinciaux;
- les allocations en espèces répondant à des besoins de base comme l'alimentation, le chauffage et le logement reçues dans le cadre de programmes provinciaux ou municipaux d'assistance sociale (bien-être social);
- les allocations en espèces versées aux personnes handicapées et aux personnes ayant une incapacité;
- les prestations reçues dans le cadre de programmes de formation parrainés par les gouvernements fédéral et provinciaux;
- les paiements réguliers reçus d'un programme d'assurance-automobile provincial (exclure les paiements forfaitaires):
- les paiements du PARPMN aux travailleurs de l'industrie des pêches. Ne pas déclarer :
- la prestation fiscale pour enfants du gouvernement fédéral et les allocations familiales du Québec:
- les remboursements d'impôt sur le revenu.

AUTRE REVENU

Partie h) — Dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements

Déclarer :

- le montant réel (et non le montant imposable) des **dividendes** reçus d'actions d'entreprises canadiennes et étrangères et de fonds mutuels;
- les intérêts qui proviennent de dépôts dans des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives, des caisses de crédit mutuel et des caisses populaires;
- les intérêts provenant de certificats d'épargne, d'obligations d'épargne et d'obligations non garanties;
- les intérêts sur des polices d'assurance;
- les revenus nets provenant de la location de biens immobiliers, y compris de la location d'une terre agricole;
- les intérêts sur les prêts et les hypothèques;
- le revenu régulier d'une succession ou d'un fonds en fiducie;
- le revenu de placements reçu de l'étranger.

Partie i) — Pensions de retraite et rentes, y compris les versements provenant des REER et des FERR

Les personnes qui doivent cocher le cercle « Oui » à la partie i) sont :

• celles qui ont reçu en 1995 des paiements ou des prestations de survivant d'un fonds de pension d'un employeur ou une rente dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) venu à échéance ou d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FEER).

Déclarer :

- tout revenu à la suite de la participation à un fonds de pension d'un ou de plusieurs employeurs:
- les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus dans le cadre d'un REER venu à échéance versés sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un FEER ou d'un contrat de rente à versements invariables:
- les pensions versées aux veufs ou aux veuves ou à d'autres parents de bénéficiaires décédés;
- les pensions des fonctionnaires, des membres des Forces armées et des officiers de la GRC à la retraite;
- les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien ou d'une compagnie d'assurance.

Ne pas déclarer :

- les prestations versées sous une forme forfaitaire;
- les retraits d'un régime de pension ou d'un REER;
- les remboursements de cotisations payées en trop.

Déclarez à la partie j) les indemnités de cessation d'emploi et les allocations de retraite, ainsi que les pensions qui proviennent de l'étranger.

Partie j) — Autre revenu en espèces

Déclarez à la partie j) tous les autres revenus en espèces versés régulièrement en 1995 qui ne sont pas mentionnés dans les parties a) à i).

Déclarer :

- toute pension alimentaire, tout soutien d'un enfant et tout soutien périodique reçu de personnes ne faisant pas partie du ménage;
- les bourses d'études, d'entretien et de perfectionnement non remboursables et les subventions de recherche;
- les indemnités de cessation d'emploi et les allocations de retraite;
- · les redevances;
- les indemnités de grève;
- les prestations d'assurance-salaire;
- tout revenu provenant de sources étrangères.

Ne pas déclarer :

- les gains réalisés au jeu, les gains de loterie, le produit de la vente de biens ou les remboursements de prêts;
- la prestation fiscale pour enfants du gouvernement fédéral et les allocations familiales du Québec;
- les remboursements en espèces des contributions à un fonds de retraite:
- les prestations de décès sous forme forfaitaire ou tout autre versement forfaitaire unique:
- les sommes forfaitaires reçues en héritage, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance ou les dons forfaitaires en espèces;
- les gains ou pertes en capital.

IV. Assimilation des données

L'assimilation des données est l'étape du traitement où les réponses qui figurent sur les questionnaires du recensement sont traitées au moyen de vérifications préliminaires, codées et saisies. C'est à cette étape que les réponses sont converties en données lisibles par machine. Le processus comprend les trois composantes principales suivantes :

- dépouillement au bureau régional
- dépouillement au bureau central
- codage automatisé

Les procédures précises pour ce qui concerne les données relatives au revenu sont décrites dans les sections qui suivent. Comme le codage automatisé n'influait pas sur le traitement des données sur le revenu, nous ne l'avons pas décrit ici.

Dépouillement au bureau régional (DBR)

Le DBR comprenait les éléments suivants :

a) Généralités

Les questionnaires remplis parviennent à l'un des sept centres régionaux de dépouillement au pays. On y procède aux opérations suivantes précédant la saisie (entrée des données) :

- réception et entrée de données concernant les SD, ainsi que contrôle du progrès des activités de chaque SD;
- codage des variables économiques;
- mise en séquence, étiquetage et mise en lot des SD, en vue de contrôler le nombre et le type de questionnaire de chaque SD.

L'étape de l'entrée directe des données du DBR a été effectuée pour le compte de Statistique Canada par Revenu Canada - Impôt (RC-I). Cette étape a consisté à :

- recevoir et entrer les boîtes des SD reçues de la saisie préliminaire;
- entrer les données des questionnaires du recensement et des fiches de contrôle de lot des SD;
- vérifier la précision des données entrées, grâce à une nouvelle entrée et à une comparaison des données d'un échantillon de questionnaires;
- transmettre les données des centres régionaux au bureau central, sous forme électronique, et charger les données dans des cartouches devant être livrées au bureau central.

Enfin, on a recueilli les questionnaires, les fiches de visite et les autres documents et on les a envoyés au bureau central pour la suite du traitement.

b) Revenu

Dans le cas du revenu, des instructions détaillées ont été fournies aux responsables de l'entrée des données et à leurs surveillants, en vue de résoudre les cas où les réponses ne correspondaient pas à des critères particuliers. Ces instructions comprenaient, par exemple, les tâches suivantes :

- conversion des valeurs non annuelles (celles qui étaient exprimées en mois, par exemple) en valeurs annuelles;
- conversion des valeurs déclarées en devises étrangères en valeurs équivalentes en dollars canadiens;
- résolution des cas où des montants multiples étaient déclarés pour une seule source;
- résolution des cas où une fourchette de valeurs était déclarée (10 000 \$ à 15 000 \$, par exemple).

Si un cas particulier n'était pas traité dans les instructions, on avait indiqué aux responsables de la saisie d'entrer « ce qu'ils voyaient », et le personnel du bureau régional a demandé conseil aux spécialistes du domaine. On décrivait le problème sur une formule de demande d'aide technique que l'on envoyait sous forme électronique au bureau central, et une solution était généralement trouvée le même jour. Par la suite, les cas similaires pouvaient être traités de façon uniforme dans toutes les régions. En 1996, on a reçu 154 formules de demande d'aide technique, dont 15 avaient trait à un problème de déclaration du revenu.

2. Dépouillement au bureau central (DBC)

a) Généralités

Le dépouillement au bureau central consiste en une combinaison d'opérations automatisées et manuelles aux fins de la réalisation de contrôles structuraux des données du recensement et du dépouillement des questionnaires des dénombrements spéciaux.

Le dépouillement au bureau central comprenait les éléments suivants :

AD I - Réception, enregistrement et entreposage

Les registres des visites et les questionnaires de chaque secteur de dénombrement étaient reçus, enregistrés et entreposés au bureau central. Les bandes contenant les données des répondants étaient copiées et chargées dans la base de données du DBC.

AD II - Analyse des données

Des contrôles automatisés structuraux étaient effectués au niveau du secteur de dénombrement, du ménage et de la personne, et toute incohérence, que ce soit dans le nombre de personnes, le numéro de ménage, etc., était résolue et corrigée au moyen d'une application micro-informatique.

AD III - Dépouillement spécial

Les questionnaires des dénombrements spéciaux des Canadiens vivant à l'extérieur du pays et des personnes à bord de navires marchands, de navires de guerre et de navires de la garde côtière étaient dépouillés et les données ajustées de manière à les inclure. En outre, le DBC a permis le traitement des questionnaires soumis à des vérifications de la couverture, comme la contre-vérification des dossiers (CVD), la vérification des logements inoccupés (VLI) et l'étude du surdénombrement.

Dénombrements provisoires de la population et des logements

Le personnel du DBC était également responsable de la préparation des fichiers de données comprenant les chiffres provisoires et définitifs de la population et des logements.

b) Revenu

Certaines erreurs dans les réponses aux questions sur le revenu pourraient, si elles n'étaient pas corrigées, introduire des biais qui auraient de graves répercussions sur la qualité et la fiabilité des données du recensement sur le revenu. Par exemple, le montant de 90 000 \$ en salaires et traitements déclaré par un répondant pourrait être entré dans l'ordinateur avec un zéro de plus par erreur, changeant ainsi le montant initial pour 900 000 \$. De même, un montant de 9 000 \$ en prestations d'assurance-chômage pourrait être converti par erreur en un montant de 90 000 \$. Quelques erreurs de cette importance pour la première source pourraient rapidement avoir pour effet d'ajouter des millions de dollars aux estimations des salaires, tandis que des erreurs semblables dans la deuxième source pourraient donner lieu à des estimations ridicules.

Pour éviter de telles erreurs, un système de vérification en direct a été établi et a permis de vérifier tous les montants inscrits en fonction de valeurs extrêmes déterminées. Par exemple, on avait fixé un montant de 250 000 \$ comme valeur extrême pour les salaires et traitements des médecins, avocats, juges, etc., de 19 000 \$ pour les prestations d'assurance-chômage, etc. Si un montant inscrit dépassait les limites établies, la source pertinente était surlignée dans l'affichage électronique de la question sur le revenu, ainsi que les diverses caractéristiques individuelles (sexe, âge, scolarité, semaines de travail, etc.), afin d'aider à la validation de la réponse. Dans certains cas, il a aussi été nécessaire d'examiner le questionnaire. Les réponses ont par la suite été acceptées telles quelles ou modifiées au besoin dans la base de données. Toutes les réponses rejetées au moment de la saisie des données ne pouvaient être corrigées qu'au moyen du questionnaire. Il s'agissait pour la plupart de réponses alpha-numériques et de valeurs mal saisies.

On peut voir au tableau 2 les valeurs extrêmes fixées pour diverses sources de revenu ainsi que le nombre total de montants déclarés et le nombre de ceux qui se situaient à l'extérieur des valeurs extrêmes. On a dénombré au total environ 10,4 millions de montants inscrits dont à peu près 70 000, soit 0,7 %, ont été examinés électroniquement. Environ 57 000 réponses originales ont été modifiées, dont 41 000 montants déclarés.

Changements touchant les sources de revenu d'emploi

Ce sont les montants déclarés au titre des salaires et traitements qui ont nécessité le plus grand nombre de corrections. Cependant, compte tenu de la fréquence très élevée de cette source chez les bénéficiaires d'un revenu, les proportions d'enregistrements examinés et modifiés ont été assez faibles. Le taux de correction élevé pour le revenu d'un travail autonome non agricole a été dû pour une large part aux erreurs de déclaration des salaires et traitements par les personnes qui avaient un travail autonome dans des entreprises constituées en société. En outre, dans certains cas, le revenu de travail autonome non agricole a été déclaré de façon erronée comme un revenu de travail autonome agricole. La correction de ces erreurs de déclaration a touché les deux sources. On a déterminé que certaines de ces erreurs de déclaration découlaient de la séquence des questions et du fait que le terme « revenu d'un travail autonome » était surligné dans le questionnaire. Le taux de correction élevé pour le revenu d'un travail autonome agricole, outre qu'il a été touché par les déclarations erronées concernant les autres sources de revenu d'un travail autonome, a donné lieu à une contre-vérification avec les données du recensement de l'agriculture. Dans nombre de cas où le revenu agricole a été modifié, il a aussi fallu rajuster les valeurs déclarées (qui auraient pu se situer à l'intérieur des limites établies) par le conjoint ou un autre membre de la famille.

Changements touchant les sources de paiement de transfert

Les corrections apportées aux divers transferts gouvernementaux peuvent sembler considérables, mais la plupart d'entre elles sont attribuables à des erreurs de classification au moment de la déclaration. Par exemple, du fait que des répondants ont déclaré des montants au titre de la sécurité de la vieillesse et du

supplément de revenu garanti qui dépassaient leur niveau d'admissibilité pour 1995, une erreur commune a touché les sources de paiement de transfert. Cette erreur était souvent due à l'une des raisons suivantes :

- la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti ont été combinés aux prestations du Régime de rentes du Québec/Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC);
- la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti ont été combinés à des suppléments de revenu provinciaux;
- un conjoint a déclaré une pension de sécurité de la vieillesse ou un supplément de revenu garanti pour lui-même et son conjoint;
- certaines personnes, âgées de moins de 60 ans, ont mal déclaré un autre paiement de transfert ou une pension de retraite dans cette source.

Tableau 2. Valeurs aberrantes relatives au revenu (chiffres de l'échantillon), recensement de 1996

	ites	Réponses	Réponses à		Réponses modifiées				
			avec	l'extérie		Total des	Montants		ntage des
SOURCE	Supérieures	Inférieures	montant	limites a été exar		réponses modifiées*	modifiés	Réponses	examinées
				ete exai	innees	inounices			
	\$	\$	Nombre	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	%
Salaires et traitements	125,000	0	2,518,099	8,856	0.4	7,992	5,685	0.2	64.2
Travail autonome non agricole	75,000	-20,000	97,091	3,641	3.8	4,738	4,326	4.5	118.8
Travail autonome agricole	125,000	-20,000	213,385	2,924	1.4	4,882	4,084	1.9	139.7
PSV/SRG	14,000	0	583,030	7,804	1.3	7,646	6,169	1.1	79.0
Prestations du RPC/RRQ	15,000	0	599,213	4,478	0.7	5,899	3,278	0.5	73.2
Prestations d'assurance- chômage	22,000	0	372,561	3,499	0.9	1,768	1,116	0.3	31.9
Autre revenu de sources publiques	20,000	0	985,126	12,981	1.3	7,543	4,645	0.5	35.8
Revenu de placements	60,000	-10,000	916,611	8,996	1.0	3,149	1,979	0.2	22.0
Pensions de retraite	50,000	0	398,606	7,986	2.0	3,522	1,938	0.5	24.3
Autre revenu en espèces	30,000	0	218,693	4,142	1.9	2,000	1,602	0.7	38.7
REVENU TOTAL	150,000	-30,000	3,515,553	5,163	0.1	8,276	6,500	0.2	125.9
NOMBRE TOTAL	L DE RÉPONS	SES	10,417,968	70,470	0.7	57,415	41,322	0.4	58.6

^{*}Sont incluses les modifications aux identificateurs de cellules « Oui », « Perte » et « Non ».

Tous les cas où un montant de plus de 14 000 \$ avait été déclaré au titre de la PSV et du SRG ont été examinés lors du dépouillement au bureau central; ils ont été soit réglés manuellement à cette étape, soit mis de côté en vue d'un contrôle automatisé et d'une correction ultérieure. Par exemple, dans le cas des personnes qui avaient multiplié par 12 le montant de leur PSV et de leur SRG du mois en cours (mai 1995) pour obtenir leur montant annuel pour 1995, on a corrigé le montant trop élevé lors de l'étape du dépouillement automatisé (voir Contrôle et imputation).

Changements touchant les autres sources de revenu

Certaines des erreurs décelées relativement à la déclaration des revenus de placement avaient trait à la déclaration de montants multiples. La déclaration erronée du revenu total de pension (PSV, RRQ/RPC et régime de pension privé) au titre des pensions de retraite, de la PSV ou du SRG, ou encore du RRQ/RPC, a donné lieu à des corrections à la source de la pension de retraite. Du fait de la place du champ Autre revenu en espèces dans le questionnaire, les répondants ont parfois déclaré par inadvertance le revenu total dans ce champ. Il s'est agi d'une cause fréquente d'identification erronée pour cette source. Dans la plupart des cas mentionnés ci-dessus, il a fallu consulter le questionnaire pour rectifier ou confirmer les montants déclarés.

Une fois terminées les mises à jour et les corrections requises à cette étape du dépouillement, les données sur le revenu ont été soumises à l'étape suivante, c'est-à-dire le contrôle et l'imputation.

V. Contrôle et imputation

Dans cette section, nous décrivons brièvement les procédures suivies et les systèmes utilisés aux fins du contrôle et de l'imputation des données du recensement. Les procédures précises pour ce qui a trait aux variables relatives au revenu sont décrites en détail un peu plus loin.

Généralités

À l'étape du contrôle et de l'imputation, toutes les erreurs, les divergences, les incohérences et les réponses manquantes sont relevées et corrigées ou imputées au moyen d'une série de programmes informatiques entièrement automatisés. On produit ensuite l'ensemble de données définitives ou «épurées» utilisables (qui ne contiennent aucune réponse invalide, incohérente ou manquante), constituant ainsi une base de données unique qui renferme les renseignements les plus détaillés sur la population canadienne et ses caractéristiques, de l'échelle nationale à celle du quartier.

Les erreurs relevées à cette étape peuvent être attribuables au fait que les répondants ont répondu incorrectement à une question ou qu'ils n'y ont répondu qu'en partie. Il peut également s'agir d'erreurs qui se sont produites lors du codage et de la saisie des données. Une fois les erreurs détectées, les valeurs pour les inscriptions manquantes ou incomplètes sont imputées. L'imputation peut être faite selon une méthode «déterministe» ou selon la méthode dite du «hot deck». Pour l'imputation déterministe, les erreurs sont corrigées en inférant la valeur appropriée à partir d'autres réponses du questionnaire. Selon la méthode du «hot deck», on sélectionne un enregistrement qui possède un certain nombre de caractéristiques en commun avec l'enregistrement erroné et on impute l'information manquante de l'enregistrement «donneur».

Un ménage sur cinq, soit 20 % de la population, a reçu un questionnaire 2B, qui comportait des questions socio-économiques supplémentaires. Pour calculer des estimations pour l'ensemble de la population, on a élaboré un algorithme de pondération. En 1996, la pondération de l'échantillon a été effectuée au moyen d'une méthode désignée sous le nom d'estimation par calibration ou par régression. Selon cette méthode, on attribue des poids initiaux d'environ 5, puis on les rajuste en fonction des chiffres les plus petits possible nécessaires pour obtenir la concordance voulue entre les estimations de l'échantillon (p. ex., le nombre de personnes de sexe masculin, le nombre de personnes âgées de 15 à 19 ans) et les chiffres réels de population. Une fois la dernière main mise aux données et les poids calculés, les données définitives sont versées dans des bases de données d'extraction. Ces bases de données servent à produire des documents imprimés et des produits personnalisés.

Aperçu du traitement des données relatives au revenu

À cette étape du traitement des données relatives au revenu, nous avons supposé que la plupart des répondants avaient rempli leur questionnaire du recensement et répondu aussi exactement que possible aux questions portant sur le revenu. Cette hypothèse découle d'une part de la confiance de Statistique Canada envers ses répondants et, d'autre part, de la nature des données du recensement relatives au revenu. Bien qu'il y ait des relations connues entre le revenu et d'autres variables du recensement, il ne s'agit pas de relations linéaires simples. De plus, le décalage temporel entre quelques-unes de ces variables (par exemple, la profession ou la catégorie de travailleurs en mai 1996 et le revenu en 1995) ne permet pas la vérification de certaines des incohérences apparentes.

Le contrôle et l'imputation des données relatives au revenu ont été effectués au moyen d'un système qui vérifiait les valeurs déclarées pour certaines sources de revenu en fonction de critères précis, qui s'assurait de la cohérence raisonnable des réponses, d'une part entre les diverses sources de revenu et, d'autre part, entre les variables relatives au revenu et d'autres variables. Le système imputait aussi des données dans les

cas de non-réponse, à partir d'un groupe d'enregistrements donneurs et, enfin, calculait de nouvelles variables relatives au revenu.

Ce système consiste en un ensemble d'opérations techniques très complexes. Dans cette section, nous nous en sommes tenus, autant que possible, à une description brève et non technique. L'ordre dans lequel les diverses opérations sont décrites a été adopté pour faciliter la consultation et ne correspond pas à celui dans lequel elles ont été réellement effectuées. Les utilisateurs qui veulent obtenir plus de détails sont priés de consulter d'autres documents ou de communiquer avec les spécialistes du domaine à Statistique Canada.

De façon très générale, voici en quoi consiste tout le processus :

a) Détermination de l'univers soumis au traitement des données sur le revenu

Comme nous l'avons mentionné, les personnes âgées de moins de 15 ans, les personnes qui avaient immigré au Canada en 1996 et les pensionnaires d'un établissement institutionnel n'avaient pas à fournir de renseignements sur le revenu. Si ces personnes avaient déclaré des revenus, ceux-ci étaient éliminés et la valeur zéro était attribuée à toutes les sources de revenu et au revenu total. Le revenu déclaré par les membres des colonies huttérites a également été éliminé en raison des incohérences connues relativement à la déclaration de revenus chez les membres de ces colonies. Ainsi, le revenu déclaré par toutes ces personnes ayant été annulé, celles-ci ont été exclues de la suite du traitement. Les enregistrements restants, eux, ont été soumis à la suite des opérations de traitement des données relatives au revenu.

b) Détermination de la réponse aux questions sur les sources de revenu

On a déterminé quatre catégories de code-réponse attribué à la question relative au revenu total et à celles qui concernaient chacune des sources de revenu énumérées sur le questionnaire.

c) Détermination de la réponse aux questions sur le revenu

On a attribué un code-réponse à chaque enregistrement en examinant les renseignements fournis à propos du revenu total, des sources de revenu et de certaines variables connexes. Tous les enregistrements ont été classés en fonction de neuf catégories.

d) Contrôle et attribution des sources

On a vérifié la cohérence des renseignements fournis relativement aux 10 sources de revenu énumérées sur le questionnaire du recensement de 1996. Des corrections ont été apportées ou des valeurs attribuées, au besoin.

e) Attribution de valeurs dans les cas de non-réponse

Tous les enregistrements ont été stratifiés en fonction de certaines caractéristiques importantes liées au revenu, puis répartis entre «donneurs» et «receveurs», selon le code-réponse attribué à l'enregistrement. Les cas de non-réponse complète et de non-réponse partielle ont été traités séparément.

f) Calcul des variables définitives

Une fois les sources de revenu déclarées soumises au contrôle et les valeurs attribuées au besoin, les crédits pour TPS et les prestations fiscales pour enfants ont été estimés et attribués au besoin. On a ensuite calculé le revenu total de chaque personne en additionnant les montants indiqués pour chaque source. Enfin, on a calculé d'autres variables relatives au revenu.

3. Contrôle de chacune des sources de revenu et attribution de réponses

Bien des répondants laissent une source de revenu en blanc s'ils considèrent qu'elle ne s'applique pas dans leur cas. C'est ce que font, par exemple, les jeunes répondants pour les pensions de retraite (publiques ou privées). Dans un premier temps, on a donc examiné les réponses fournies dans le questionnaire pour chacune des sources de revenu mentionnées ainsi que la réponse donnée à la question sur le revenu total, et on a classé chaque source de revenu dans l'une ou l'autre des quatre catégories suivantes :

MONTANT - Le répondant a indiqué un montant (négatif dans certains cas).

PARTIEL - Le répondant a indiqué avoir touché un revenu, mais n'a pas précisé le montant.

ZÉRO - Le répondant a indiqué clairement n'avoir touché aucun revenu de cette source.

BLANC - Le répondant a laissé la réponse en blanc.

Calculés de cette manière, les taux de réponse pour chacune des sources de revenu, autres que le revenu d'emploi, variaient entre 86 % et 88 %. Dans le cas des salaires et traitements, 92 % des personnes faisant partie de l'univers soumis au contrôle ont répondu à la question, tandis que les taux de réponse pour le revenu d'emploi agricole et non agricole ont été de 85 % à 84 % respectivement.

Comme les revenus déclarés par des personnes qui présentent des caractéristiques semblables varient grandement de l'une à l'autre, il est impossible de contrôler la plupart des sources de revenu en fonction de «normes» déterminées. Par conséquent, le contrôle de chacune des sources de revenu n'a porté que sur les incohérences évidentes. Toutefois, on a comparé les montants déclarés au titre de divers transferts gouvernementaux avec les normes administratives existantes et on a fait des corrections là où il y avait lieu. Ces contrôles ont été effectués à la fois au début du processus, et après l'imputation pour les cas de non-réponse, de façon à éviter toute incohérence due à l'imputation.

a) Revenu total

Ce renseignement fourni par les répondants a servi de point de repère pendant la majeure partie du traitement automatisé des données sur le revenu. Les montants déclarés au poste «Revenu total» ont été contrôlés conjointement avec les réponses données pour les diverses sources de revenu de la manière suivante :

- (i) Dans tous les cas où le répondant avait déclaré des montants pour le revenu total et une ou plusieurs sources de revenu, le système a comparé la somme des sources déclarées et le revenu total. Un peu plus de 9 personnes sur 10 ayant déclaré leur revenu total avaient aussi indiqué un montant pour une source de revenu ou plus, et on n'a observé aucun écart entre la somme de ces sources et leur revenu total. Les montants déclarés ayant été arrondis pour les besoins de la saisie des données, nous n'avons pas tenu compte d'une différence de 10 \$ en plus ou en moins, et le revenu total déclaré par les répondants a été remplacé par la somme des différentes sources de revenu.
- (ii) Si la différence entre la somme des sources déclarées et le revenu total était supérieure à 10 \$, on effectuait un contrôle pour vérifier si cette différence correspondait au montant déclaré pour les salaires et traitements ou pour le revenu d'un travail autonome non agricole. (Certains répondants ont tendance à déclarer leurs gains «bruts» dans les salaires et les gains «nets» dans le revenu provenant d'un travail autonome.) Si c'était le cas, une des composantes était éliminée.

- (iii) Dans les cas où la somme des sources était inférieure au revenu total déclaré, nous avons supposé que le répondant avait oublié de déclarer au moins une source de revenu. Lorsqu'un montant négatif avait été déclaré pour une source, le revenu total déclaré était remplacé par la somme des sources, en ne perdant pas de vue la possibilité d'erreurs d'addition dans ces cas. Les enregistrements restants dans ce groupe ont été mis de côté afin que des valeurs soient attribuées aux sources manquantes.
- (iv) Dans tous les autres cas où les répondants avaient déclaré leur revenu total, ceux-ci n'avaient répondu que partiellement aux sous-questions relatives aux sources de revenu ou les avaient laissées en blanc. Lorsqu'un répondant avait indiqué une seule source de revenu, mais qu'il avait fourni pour cette source une réponse incomplète ou avait laissé la réponse en blanc, on attribuait le revenu total déclaré à la seule source indiquée. On prenait cependant garde de ne pas attribuer de valeurs excessives aux sources de revenu qui étaient des transferts gouvernementaux et de n'attribuer des valeurs négatives qu'à une source où une perte pouvait avoir été subie. Les enregistrements restants dans cette catégorie ont été mis de côté en vue de l'attribution de valeurs aux sources de revenu.

Chaque fois qu'un montant déclaré pour l'une ou l'autre des sources de revenu était modifié lors du contrôle et de l'imputation, le champ «Revenu total» était automatiquement corrigé.

b) Salaires et traitements

Il s'agit de la source de revenu la plus importante tant par sa fréquence que par la part du revenu total qu'elle représente. Exception faite de deux vérifications, les montants déclarés ont été acceptés tels quels. D'abord, comme nous l'avons mentionné précédemment, on a vérifié si le répondant n'avait pas déclaré à la fois des salaires et traitements et un revenu d'un travail autonome non agricole, ce qui a pu donner lieu à l'élimination du montant des salaires et traitements, dans certains cas. Ensuite, dans les cas où un répondant avait de toute évidence déclaré par erreur un revenu d'un travail autonome agricole et non agricole dans les salaires et traitements, on a transféré le montant de la seconde source à la première, sans que cela modifie le revenu total déclaré.

c) Revenu net d'un travail autonome agricole et non agricole

Outre la modification apportée par suite de la vérification du revenu total et des salaires et traitements, comme nous venons de l'expliquer, aucun autre changement n'a été fait pour cette source au cours de l'étape du contrôle.

d) Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti

Comme nous l'avons expliqué plus tôt, c'est le personnel chargé du dépouillement au bureau central qui a traité la plupart des cas où le montant déclaré pour la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti dépassait 14 000 \$. Une analyse des incohérences a indiqué que la vérification de ce champ nécessitait souvent des changements aux prestations reçues en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec ainsi qu'aux autres transferts gouvernementaux.

D'abord, les montants inscrits dans ce champ ont fait l'objet d'un contrôle et ont été modifiés, au besoin, de la façon suivante :

(i) Si le montant déclaré était 12 fois supérieur à la prestation mensuelle courante (mai 1996), il était changé pour la prestation réelle pour 1995.

- (ii) Si le montant déclaré était supérieur au montant réel de la PSV et du SRG, l'excédent était transféré, selon le cas, à «Autre revenu provenant de sources publiques» (à titre de supplément de revenu provincial), à «Prestations du RPC/RRQ», ou à ces deux postes.
- (iii) Si un répondant avait déclaré une PSV ou un SRG, mais qu'il ne répondait pas aux critères relatifs à l'âge, à l'état matrimonial et au domicile, le montant déclaré était transféré au poste «Prestations du RRQ/RPC» si le répondant avait droit à ces prestations. Dans le cas contraire, le montant était transféré dans d'autres transferts gouvernementaux.
- (iv) Si la vérification des prestations du RRQ/RPC permettait d'établir clairement qu'un répondant avait plutôt déclaré sa PSV et son SRG à ce poste, le montant était transféré au poste «Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti».

Une fois toutes les sources vérifiées et les valeurs attribuées dans les cas de non-réponse, le fichier entier a été soumis à un programme afin de vérifier si un montant pour la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti n'avait pas été attribué à une personne non admissible. Par ailleurs, si toutes les personnes âgées de 65 ans et plus en 1995 avaient droit à une pension de sécurité de la vieillesse (PSV), le droit au supplément de revenu garanti (SRG), lui, dépendait du revenu d'autres sources que le répondant avait touché l'année précédente. Dans le cas des couples mariés, le SRG était fonction du revenu combiné des deux conjoints. En outre, les conjoints de 60 à 64 ans de bénéficiaires d'une PSV avaient droit à une allocation au conjoint (AC) et les veufs(veuves) de 60 à 64 ans, à une allocation au conjoint-veufs et veuves (AACV). Enfin, les personnes nées à l'étranger devaient satisfaire à certains critères relatifs au lieu de résidence avant de pouvoir bénéficier d'une PSV ou d'un SRG.

Pour vérifier si ces diverses conditions étaient satisfaites, on a conçu un système relativement complexe, qui tenait compte de l'âge, de la situation vis-à-vis de l'immigration, de la situation des particuliers dans la famille, du revenu personnel et du revenu du conjoint, et, en nous fondant sur les données administratives relatives aux prestations auxquelles les bénéficiaires avaient droit en 1995, on a calculé pour chaque personne le montant des prestations auxquelles elle avait droit pour ce qui est de la PSV, du SRG et de l'AC. Si le répondant avait déclaré un montant plus élevé que celui auquel il avait droit selon nos estimations pour la PSV et le SRG, le montant n'était pas changé. Dans tous les autres cas, nous avons remplacé le montant déclaré par le montant que nous avions calculé pour la PSV et le SRG.

e) Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec

Étant donné le grand nombre de catégories de prestations et de bénéficiaires de prestations du RPC ou du RRQ, il est difficile de faire un contrôle de cohérence pour cette source. Les prestations proviennent des cotisations, calculées en proportion des gains, qu'ont versées les personnes occupées au cours de leur vie active. Certains répondants ont déclaré pour cette source leurs «cotisations» aux deux régimes plutôt que les prestations reçues. Dans ces cas, le montant des cotisations a été éliminé. De plus, comme nous l'avons expliqué, quand des répondants, âgés de plus de 65 ans en 1995, avaient déclaré à ce poste le montant exact de la PSV et du SRG auquel ils avaient droit et qu'ils n'avaient déclaré ni PSV ni SRG, le montant était transféré au poste «PSV/SRG». De même, lorsqu'un montant avait été déclaré au poste «Prestations du RPC/RRQ» par des répondants âgés qui n'étaient pas admissibles à ces prestations ou encore si le montant déclaré était supérieur à celui auquel les répondants avaient droit, on a transféré la partie du montant correspondant à celui auquel ils avaient droit au poste «PSV/SRG» et le reste du montant, au poste «Autre revenu provenant de sources publiques».

L'évaluation des prestations du RPC/RRQ pour le recensement de 1996, après imputation pour la non-réponse, a fait ressortir que l'incidence de ces prestations, en comparaison avec les données administratives, était beaucoup plus faible dans le cadre du recensement de 1996 que par le passé. Par conséquent, un nouveau module de contrôle et d'imputation a été conçu pour traiter les enregistrements comportant une réponse « en blanc » ou « partielle » à la question relative au RPC/RRQ. Une stratégie d'imputation hot-deck a été adoptée et a permis l'appariement des bénéficiaires et des non-bénéficiaires sur la base du sexe, de l'âge, de l'état matrimonial, de la présence d'un régime de pension privé et de l'incapacité. Au besoin, la présence d'un diplôme universitaire a été utilisée comme condition secondaire d'appariement.

f) Prestations d'assurance-chômage

Certains répondants avaient déclaré par erreur à cet endroit leurs cotisations d'assurance-chômage plutôt que leurs prestations. Ces montants ont été éliminés de la même façon que les cotisations aux RPC/RRQ déclarées par erreur.

Selon une évaluation des données relatives au revenu tirées des recensements antérieurs, la fréquence des prestations d'assurance-chômage était beaucoup moins élevée que ne l'indiquaient les données administratives pertinentes. Comme le questionnaire du recensement ne comportait pas de question sur les semaines de chômage pendant l'année de référence, il n'a pas été jugé possible de faire des changements à cette source de revenu au cours du traitement. Un examen des données relatives aux prestations d'assurance-chômage déclarées dans le cadre du recensement de 1991 nous permet de constater que la situation ne s'est pas améliorée et qu'un nombre important de bénéficiaires n'ont pas déclaré leurs prestations sur le questionnaire du recensement de 1991. Une situation similaire s'est produite pour le recensement de 1996.

À partir d'une analyse des données pertinentes tirées de diverses sources, le processus servant à imputer ces prestations aux non-répondants a été revu et modifié. On a d'abord déterminé l'univers soumis au traitement. Nous avons exclu de cet univers les personnes :

- dont on a déterminé, après l'attribution pour la non-réponse totale, qu'elles n'avaient pas de revenu;
- qui avaient travaillé 49 à 52 semaines en 1995 ou qui n'avaient jamais travaillé;
- qui avaient travaillé 40 à 48 semaines en 1995 et qui étaient des travailleurs autonomes;
- qui étaient à l'étranger;
- qui avaient moins de 20 ans ou plus de 65 ans;
- qui faisaient partie d'une catégorie de travailleurs non admissibles à des prestations d'assurance-chômage.

Les personnes restantes ont été réparties en deux groupes : les bénéficiaires et les non-bénéficiaires d'assurance-chômage. Chaque groupe a été divisé en 20 strates en fonction du sexe, de l'âge, des semaines travaillées et de la catégorie de travailleurs. On a procédé à l'imputation des données dans chacune des strates et, au besoin, on a utilisé des catégories plus détaillées relatives à l'âge et aux semaines travaillées comme conditions secondaires d'appariement.

g) Prestations fiscales fédérales pour enfants

Aucune donnée n'a été recueillie directement auprès des répondants relativement aux prestations fiscales pour enfants. Comme le paiement de ces prestations est fonction du «revenu net» des parents, nous nous sommes servis d'une formule complexe fondée sur des statistiques relatives à l'impôt sur le revenu pour déterminer le revenu net. Nous avons ensuite

calculé les prestations fiscales pour enfants selon le nombre d'enfants admissibles dans la famille et le revenu net des parents, et nous les avons attribués au parent ayant eu le revenu total le plus élevé en 1995 (ou au parent seul). Des procédures distinctes ont été adoptées pour tenir compte des prestations supplémentaires du Québec et de l'Alberta.

h) Autre revenu de sources publiques

Cette source de revenu, qui comprend tous les transferts gouvernementaux autres que ceux qui sont énumérés ci-dessus reçus du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ou municipaux en 1995, est sujette à une sous-déclaration importante. En raison du grand nombre de programmes en cause et de la gamme variée de critères d'applicabilité, il est impossible de faire un contrôle en profondeur de cette composante du revenu.

En 1995, Terre-Neuve, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont versé des prestations supplémentaires à leurs bénéficiaires âgés. Ces suppléments provinciaux du revenu ont été estimés pour chaque personne en fonction des diverses règles d'admissibilité en vigueur dans chaque province (lesquelles suivent habituellement celles qui ont trait à la PSV et/ou au SRG). Si le montant déclaré comme autre revenu provenant de sources publiques était supérieur au supplément calculé, aucun changement n'était fait. Dans tous les autres cas, on remplaçait le montant déclaré par le montant calculé.

i) Revenu de placements et pensions de retraite

Outre les changements ayant découlé du contrôle du revenu total, ces sources de revenu n'ont fait l'objet d'aucun contrôle particulier.

j) Autre revenu en espèces

L'examen des questionnaires dans le cadre du dépouillement par le bureau central a révélé que certains répondants ont déclaré par inadvertance leur revenu total dans le champ Autre revenu en espèces. Afin d'éviter de doubler le revenu total, une vérification a été effectuée pour supprimer l'autre revenu en espèces et corriger le revenu total.

4. Imputation pour la non-réponse aux questions sur le revenu

L'imputation des données manquantes sur le revenu s'est faite en trois étapes. Premièrement, on a attribué à chaque personne un code-réponse de l'enregistrement selon le genre de réponse qu'elle avait donnée aux questions sur le revenu. Deuxièmement, on a séparé les enregistrements en «donneurs» (répondants) et «receveurs» (non-répondants), et on les a simultanément classés selon un ensemble de strates homogènes. Troisièmement, on a apparié des enregistrements donneurs et des enregistrements receveurs afin d'obtenir les données manquantes relatives au revenu.

a) Code-réponse de l'enregistrement

On a classé les personnes en neuf groupes selon le code-réponse de l'enregistrement qui avait été attribué de la façon suivante :

CR1 - Ces enregistrements, par définition, ne contenaient aucune donnée sur le revenu et n'ont pas servi de donneurs pour l'imputation de données aux non-répondants.

CR2 - Ces enregistrements étaient des enregistrements de répondants (ayant déclaré un revenu nul) et ont fait partie de l'univers des donneurs, comme les bénéficiaires d'un revenu, pour les enregistrements de non-répondants dont la catégorie de revenu n'avait pu être déterminée (voir CR4 ci-après).

- **CR3** Ces enregistrements étaient des enregistrements de répondants (ayant touché un revenu) et ont fait partie de l'univers des donneurs pour les enregistrements de non-répondants auxquels on a attribué le code CR4. Ils ont constitué en outre à eux seuls l'univers des donneurs pour les enregistrements de non-répondants auxquels on a attribué les codes CR5 à CR9.
- **CR4** Ces enregistrements étaient des enregistrements de non-répondants qui avaient peutêtre eu ou non un revenu en 1995. On a attribué à ces enregistrements toutes les données relatives au revenu des enregistrements codés CR2 et CR3.
- **CR5** Ces enregistrements étaient des enregistrements de non-répondants qui avaient reçu en 1995 un revenu d'un montant indéterminé. On a attribué à ces enregistrements toutes les données relatives au revenu des enregistrements codés CR3.
- **CR6** Ces enregistrements contenaient un montant pour le revenu total uniquement. Ils ont été appariés à un enregistrement codé CR3 qui présentait un revenu total semblable aux fins de l'attribution de toutes les données relatives au revenu.
- CR7 Ces enregistrements contenaient un montant pour le revenu total et un montant pour certaines des sources uniquement. On a adopté une procédure semblable à celle qui a été suivie dans le cas des enregistrements codés CR6, à la seule exception qu'on n'a attribué au receveur que des données pour les sources où la réponse était «partielle» ou avait été laissée «en blanc». Autrement dit, un montant déjà déclaré pour une source n'était pas remplacé.
- CR8 Ces enregistrements étaient semblables à ceux qui étaient codés CR7, sauf qu'ils contenaient des données sur les revenus d'emploi uniquement et n'en contenaient aucune sur le revenu total. On a traité ces enregistrements de la même manière que ceux qui étaient codés CR7, à l'exception que l'appariement aux enregistrements de non-répondants a été fait en fonction du revenu d'emploi déclaré plutôt qu'en fonction du revenu total.
- **CR9** Ces enregistrements ne contenaient de montant pour aucune des sources de revenu d'emploi, ni pour le revenu total. Ils ont été traités comme les enregistrements codés CR5, à la différence qu'on n'a attribué au receveur que des données pour les sources où les réponses étaient «partielles» ou avaient été laissées «en blanc».

Selon la classification des enregistrements décrite ci-dessus, environ 83 % des répondants ont fourni des renseignements complets sur le revenu, 8,2 % n'ont donné que des renseignements partiels et 8,1 % n'ont fourni aucun renseignement. On peut voir au tableau 3 une répartition des répondants selon le code-réponse de l'enregistrement.

Tableau 3. Répartition de la population de 15 ans et plus, selon le genre de réponse aux questions sur le revenu, recensement de 1996

Code-réponse de l'enregistrement	Genre de réponse	Taux de réponse
	Répondants	83.1
CR1-2	Sans revenu	8.1
CR3	Avec revenu	75.7
	Répondants ayant donné des renseignements partiels	8.2
CR6	Seul le revenu total avait été déclaré, aucun renseignement sur les sources	4.0
CR7	Revenu total déclaré et certaines sources indiquées, mais sans précision du montant	1.6
CR8	Revenu d'emploi déclaré, mais revenu total non déclaré	0.4
CR9	Avec revenu, sources indiquées, mais aucun montant déclaré	1.2
	Non-répondants	8.1
CR4	Indéterminé, aucun renseignement fourni	5.2
CR5	Avec revenu, aucun autre renseignement	2.8
	Total	100.0

b) Stratification

Le revenu d'un non-répondant à la retraite est, toutes choses étant égales par ailleurs, probablement semblable à celui d'une autre personne à la retraite. De même, il est probable que deux personnes âgées de 30 à 35 ans, détenant toutes deux un grade universitaire et ayant travaillé à plein temps toute l'année en 1995, ont des revenus semblables. Il est par conséquent logique d'apparier des non-répondants (receveurs) et des répondants (donneurs) qui possèdent le plus de caractéristiques communes que possible.

Les répondants n'ayant fourni que des renseignements partiels (enregistrements codés CR6, CR7 et CR8), c'est-à-dire qui avaient indiqué leur revenu total ou leur revenu d'emploi, mais qui n'avaient pas donné de renseignements pour certaines sources, (et les répondants dont les enregistrements avaient été codés CR3) ont été divisés en trois strates : population autochtone, population non autochtone et population d'outre-mer. À l'intérieur de chaque strate, on a cherché à apparier les couples donneurs-receveurs selon la similitude de leur revenu total ou de leur revenu d'emploi (7 tranches), leur âge (3 groupes), leur activité (selon qu'ils avaient travaillé ou non en 1995) et leur catégorie de travailleurs (travailleurs rémunérés, travailleurs familiaux non rémunérés, travailleurs autonomes non agricoles ou travailleurs autonomes agricoles).

Dans le cas des non-répondants, l'opération a été beaucoup plus complexe. On a divisé les répondants (enregistrements codés CR2 et CR3) et les non-répondants (enregistrements codés CR4, CR5 et CR9) en 114 strates, sur la base de l'homogénéité de certaines caractéristiques de la façon suivante :

(i) La population non autochtone du Canada a été stratifiée en 73 groupes en fonction de l'âge (groupes d'âge de 10 ans), de l'activité (semaines travaillées en 1995), du régime de travail (plein temps ou temps partiel), de la catégorie de travailleurs (travailleurs rémunérés, travailleurs autonomes non agricoles, travailleurs autonomes agricoles ou travailleurs familiaux non rémunérés) et de la situation des particuliers dans la famille de recensement (époux ou pères seuls, mères seules, épouses, enfants, personnes hors famille de recensement et personnes vivant dans des logements collectifs (non traitées au moment de la constitution des familles).

- (ii) La population autochtone du Canada a été stratifiée en 35 groupes en fonction de l'âge (groupes d'âge de 10 ans), de l'activité (semaines travaillées en 1995), du régime de travail (plein temps ou temps partiel), de la catégorie de travailleurs (travailleurs rémunérés, travailleurs autonomes et tous les autres travailleurs), de la situation des particuliers dans la famille de recensement (époux ou pères seuls, mères seules, épouses, enfants, personnes hors famille de recensement et personnes vivant dans des logements collectifs) et du lieu de résidence (en dehors des réserves ou dans les réserves).
- (iii) La population d'outre-mer a été stratifiée en 6 groupes en fonction de l'âge (15 à 65 ans et 66 ans et plus), de l'activité (avaient travaillé ou n'avaient pas travaillé en 1995) et de la situation des particuliers dans la famille de recensement (époux ou parents seuls, épouses, enfants et personnes hors famille de recensement).

Pour assurer une plus grande similarité encore entre donneurs et receveurs, chacune des 114 strates a été divisée en groupes plus restreints, au besoin, selon le sexe, les groupes d'âge détaillés, le niveau de scolarité (avec ou sans grade universitaire), la profession (revenu supérieur ou inférieur au revenu moyen) et le régime de travail (plein temps ou temps partiel).

c) Imputation

À l'intérieur de chaque strate, chaque non-répondant (receveur) a été jumelé à un répondant (donneur) qui présentait des caractéristiques secondaires correspondantes. Si on ne pouvait trouver un appariement exact, on assouplissait alors les conditions d'appariement secondaires, mais l'imputation se faisait toujours à l'intérieur de la strate. Quand le meilleur appariement possible était réalisé, on attribuait au non-répondant les sources de revenu et le revenu total tirés de l'enregistrement donneur. Dans le cas des non-répondants qui avaient soit indiqué a) des sources de revenu d'emploi, b) des sources de revenu hors travail ou c) leur revenu total uniquement, seules les données manquantes étaient tirées de l'enregistrement donneur.

Dans tous les cas d'imputation, le système de traitement s'assurait de la proximité géographique des donneurs et des receveurs.

5. Variables dérivées relatives au revenu

La dernière étape du traitement des données relatives au revenu a consisté à calculer certaines variables additionnelles relatives au revenu, que nous avons définies à la section 3. Il convient de noter ici les quelques points suivants :

- a) Comme nous l'avons mentionné précédemment, la plus importante de ces variables est, bien entendu, le «revenu total». Dans quelques cas, l'addition de revenus positifs et de revenus négatifs de diverses sources a donné lieu à un revenu nul. On a jugé important de différencier ces cas de ceux où les revenus déclarés étaient bel et bien de zéro. C'est pourquoi on a attribué à ces enregistrements un montant d'un dollar dans le champ «Revenu total».
- b) Le revenu total des familles de recensement, des familles économiques et des ménages n'est calculé que pour les personnes qui font partie des ménages privés au Canada.
- c) Comme la note b) ci-dessus, la variable «catégorie de revenu», qui indique la situation d'une unité par rapport aux seuils de faible revenu, ne s'applique pas à la population du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et des réserves indiennes.

6. Effet du contrôle et de l'imputation sur les estimations relatives au revenu

Comme nous l'avons mentionné au début de cette section, le but du processus de contrôle et d'imputation n'était pas de «créer» des données, mais bien d'assurer l'exactitude et la cohérence

raisonnables des données fournies par les répondants. Tout en ne perdant pas de vue cet objectif, nous avons, à chacune des nombreuses étapes du processus de contrôle et d'imputation, tenu un registre des changements apportés aux données. On peut voir au **tableau 4** le nombre original et le nombre final de bénéficiaires d'un revenu ainsi que le montant reçu de diverses sources de revenu.

Le tableau montre l'effet du contrôle et de l'imputation, à la fois sur le nombre de bénéficiaires et sur le revenu agrégé pour chaque source de revenu. À la fin du processus, le nombre de bénéficiaires s'était accru de 9,9 %, et le revenu agrégé, de 11,6 %. Bien que la proportion du revenu attribué pour la plupart des sources corresponde à la proportion d'enregistrements imputés, il convient de tenir compte des points suivants lors de l'examen des données du tableau 4 :

(a) Les changements apportés au revenu de travail autonome agricole et non agricole comprennent ceux qui ont été faits par suite de la vérification de la catégorie de travailleurs et des sources de revenu d'emploi déclarées, comme nous l'avons mentionné précédemment. Abstraction faite de cette vérification, le nombre de bénéficiaires d'un revenu agricole net et d'un revenu net de travail autonome non agricole a augmenté de 15 % et 16 % respectivement. Les montants agrégés correspondants ont augmenté de 16 % et 15 % respectivement.

Tableau 4. Effet du contrôle et de l'imputation sur le nombre de bénéficiaires d'un revenu et sur leur revenu agrégé (chiffres de l'échantillon) selon la source de revenu, recensement de 1996

	Nombre de bénéficiaires d'un revenu			Montant agrégé reçu			
Source de revenu	Original	Final	Variation	Original	Final	Variation	
	milliers		%	milliers de dollars		%	
Salaires et traitements	2,504	2,876	14.9	66,870	75,150	12.4	
Travail autonome non agricole	211	260	23.3	4,224	5,068	20.0	
Travail autonome agricole	88	90	2.0	923	830	-10.1	
Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti	575	641	11.4	2,888	4,032	39.6	
Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec	595	779	31.0	2,736	3,575	30.7	
Prestations d'assurance-chômage	370	557	50.3	1,696	2,553	53.5	
Prestations fiscales pour enfants	-	729	100.0	_	1,212	100.0	
Autre revenu provenant de sources publiques	976	2,468	152.8	2,707	4,140	53.0	
Revenu de placements	912	1060	16.2	4,306	4,987	15.8	
Pensions de retraite	398	466	17.3	4,588	5,306	15.6	
Autre revenu en espèces	215	249	16.0	871	1,031	18.3	
Revenu total	3,972	4,366	9.9	96,744	107,927	11.6	

- b) Nous n'avons recueilli auprès des répondants aucun renseignement concernant les prestations fiscales pour enfants. Les revenus provenant de cette source ont été estimés et attribués aux personnes qui y avaient droit.
- c) Le montant agrégé de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti s'est accru de près de 40 % au cours du traitement. Juste un peu plus des quatre-cinquièmes de ce montant ont été attribués après l'imputation pour la non-réponse, de façon que les revenus correspondent aux montants permis selon les données administratives, compte tenu du revenu total individuel ou des conjoints, comme nous l'avons expliqué à la section «Contrôle de chacune des sources de revenu et attribution de réponses».
- d) Les changements apportés aux montants des prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec pour le recensement de 1996 incluent l'effet de la nouvelle procédure selon laquelle le contrôle de ces données et l'imputation des données manquantes se font séparément, tel qu'il est expliqué précédemment. Si l'on exclut l'effet de cette procédure, le nombre de bénéficiaires se serait accru de 19,5 % et les prestations agrégées, de 19,4 %.
- e) La procédure distincte de contrôle et d'imputation des prestations d'assurance-chômage dans le cas des non-répondants qui est expliquée dans le texte a représenté la majeure partie des changements touchant ces prestations. Si l'on exclut l'effet de cette procédure, le nombre de bénéficiaires se serait accru de 16,9 %, et les prestations agrégées, de 17,9 %.
- f) La forte proportion de personnes auxquelles on a attribué ou imputé un « autre revenu provenant de sources publiques » est due principalement à deux procédures. Tout d'abord, sur la base de l'âge, de la situation familiale et du revenu individuel ou familial, on a calculé le crédit pour taxe sur les produits et services (TPS). En deuxième lieu, sur la base de l'âge et du revenu (individuel ou familial), des suppléments de revenu provinciaux ont été calculés pour les bénéficiaires d'une pension de sécurité de la vieillesse et d'un supplément de revenu garanti. Le montant inscrit (après imputation pour la non-réponse) au titre des autres revenus provenant de sources publiques a par la suite été vérifié pour les personnes et les familles, afin de s'assurer qu'il représentait au moins la somme des valeurs calculées pour le crédit pour TPS et les suppléments de revenu provinciaux. Les montants ayant fait l'objet d'une sous-déclaration ont été remplacés par les valeurs calculées. Étant donné que les montants imputés étaient relativement peu élevés, le changement quant au nombre de bénéficiaires a été de beaucoup supérieur à celui quant au montant agrégé attribué.

VI. Évaluation des données

Généralités

Tout au cours des différentes étapes du recensement, des mesures ont été prises afin d'obtenir des résultats de qualité supérieure. Des normes de qualité rigoureuses ont été établies pour la collecte et le traitement des données et un Programme d'information publique a été mis en oeuvre afin de réduire au maximum la non-réponse. Un programme d'Évaluation de la qualité des données a été créé afin de renseigner les utilisateurs sur la qualité des données du recensement.

Bien que des efforts considérables aient été déployés tout au long du processus pour respecter des normes de qualité élevées, il est inévitable que les résultats obtenus soient entachés d'une certaine erreur. Pour qu'ils puissent déterminer si les données du recensement peuvent leur être utiles et évaluer les risques auxquels ils s'exposent en tirant des conclusions ou en prenant des décisions à partir de ces données, les utilisateurs doivent être conscients des inexactitudes de ces dernières, de leur origine et de leur nature.

Des erreurs peuvent se produire pratiquement à toutes les étapes du recensement, depuis la préparation des documents jusqu'à la collecte des données, en passant par les diverses étapes du traitement. Certaines erreurs surviennent plus ou moins au hasard et s'annulent généralement lorsque les réponses fournies par les divers répondants sont agrégées pour un groupe assez important. Dans le cas des erreurs de cette nature, l'estimation correspondante sera d'autant plus précise que le groupe visé sera grand. C'est pourquoi il est conseillé de faire preuve de prudence quand on utilise des estimations fondées sur des petits groupes de populations. Par ailleurs, certaines erreurs se produisent de façon plus systématique et posent pour les utilisateurs de données des problèmes plus graves que les erreurs aléatoires.

En ce qui concerne les données du recensement en général, les principaux types d'erreurs sont les suivants .

Les erreurs de couverture

Elles se produisent lorsqu'on oublie des personnes et/ou des logements, qu'on les englobe à tort ou qu'on les compte deux fois.

Les erreurs dues à la non-réponse

Elles surviennent lorsqu'on n'a pu obtenir de réponse d'un petit nombre de ménages et/ou de personnes en raison d'une absence prolongée ou pour toute autre raison connexe.

Les erreurs de réponse

Ces erreurs se produisent lorsque le répondant, ou parfois le recenseur, a mal interprété une question relative au recensement et inscrit une mauvaise réponse.

Les erreurs de traitement

Ces erreurs peuvent survenir au cours du **codage**, quand les réponses en toutes lettres sont converties en codes numériques par des commis ou par le système de codage automatisé, et à la **saisie des données**, quand les préposés à l'entrée des données transfèrent sur bandes pour ordinateur les réponses figurant au questionnaire. Elles peuvent aussi survenir à l'**imputation**, lorsqu'une réponse valide, mais pas nécessairement correcte, est insérée par ordinateur dans un enregistrement pour remplacer une donnée manquante ou invalide.

Les erreurs d'échantillonnage

Ce type d'erreur ne s'applique qu'aux questions supplémentaires figurant sur le questionnaire complet (formule 2B). Ces questions n'ont été posées qu'à un échantillon de 20 % des ménages, et les erreurs résultent du fait que les estimations d'échantillons sont pondérées pour représenter l'ensemble de la population et diffèrent inévitablement des résultats que l'on aurait obtenus si l'on avait posé ces questions à tous les ménages.

Les types d'erreurs mentionnés ci-dessus ont tous une composante aléatoire et une composante systématique. Toutefois, la composante systématique de l'erreur d'échantillonnage est d'ordinaire très petite comparativement à sa composante aléatoire. Dans le cas des erreurs non dues à l'échantillonnage, tant la composante aléatoire que la composante systématique peuvent être importantes.

Trois études ont été entreprises afin de mesurer les erreurs de couverture :

- une vérification des logements inoccupés
- une contre-vérification des dossiers
- une étude du surdénombrement

Deux études ont été entreprises pour évaluer les erreurs de réponse :

- une étude du contenu de la contre-vérification des dossiers
- une étude du contenu du surdénombrement

Quatre études ont été entreprises afin d'évaluer l'effet des erreurs d'échantillonnage sur les donnéeséchantillon :

- une étude sur le biais d'échantillonnage
- une évaluation de la pondération
- une étude de la cohérence 2A/2B
- une étude sur la variance de l'échantillon.

Dans certaines réserves indiennes et certains établissements indiens (77 au total), le dénombrement avait été interdit ou a été interrompu avant la fin, ou encore la qualité des données recueillies a été jugée inacceptable. On appelle ces régions des réserves indiennes et des établissements indiens dont le dénombrement est incomplet. De ce fait, les données relatives à ces régions ne sont pas disponibles et elles ne sont pas incluses dans les totalisations. Des notes à cet effet sont mentionnées, le cas échéant. Il convient de faire preuve de prudence quand on analyse des données qui se rapportent à des régions où le dénombrement est incomplet, en particulier de petites régions où l'effet est le plus important.

2. Évaluation des données et qualité des estimations relatives au revenu

Avant de diffuser les données, on évalue la qualité des estimations relatives au revenu du recensement. En fait, l'aspect qualitatif des données est pris en considération tout au long du processus décrit précédemment dans ce document. Ainsi, la vérification de montants en fonction de certains plafonds lors du dépouillement au bureau central s'effectue à cette étape (voir le tableau 2). La première étape du traitement automatisé consiste à déterminer la nature de la réponse aux questions portant sur le revenu (voir le tableau 3). Enfin, lors du contrôle et de l'imputation, des vérifications à rebours sont entreprises afin de noter les changements apportés (voir le tableau 4).

Une fois les données définitives obtenues, elles sont soumises à une évaluation des estimations relatives au revenu avant d'être diffusées. Cette évaluation consiste à comparer les statistiques du recensement relatives au revenu à des données similaires provenant d'autres sources. Nous résumons ci-après les résultats de deux comparaisons qui ont été faites.

a) Recensement et comptes nationaux

Nous avons comparé les estimations définitives relatives au revenu en 1995 produites à partir des données du recensement de 1996 avec les estimations du revenu personnel en 1995 tirées des comptes nationaux. Au préalable, toutefois, nous avons dû faire certaines corrections pour tenir compte des différences de concepts et de couverture entre les deux sources. Par exemple, les estimations du revenu personnel incluent le revenu supplémentaire du travail tandis que les estimations du recensement ne tiennent compte que des salaires réels reçus. Les résultats de la comparaison sont présentés au tableau 5. Les estimations définitives du revenu agrégé tirées de sources comparables étaient inférieures d'un peu moins de 95 % aux estimations similaires tirées des comptes nationaux. On a toutefois noté des écarts substantiels entre les résultats des comparaisons de diverses sources.

Les trois composantes du revenu d'emploi étaient de 0,4 % supérieures aux estimations comparables tirées des comptes nationaux. Ces résultats sont identiques à ceux d'un rapprochement similaire concernant le revenu d'emploi effectué dans le cadre du recensement de 1991. La comparaison des sources de revenu d'emploi a toutefois fait ressortir quelques écarts. Les estimations des salaires et traitements, lesquels constituent la source la plus importante de revenu, étaient à peu près identiques, ne différant que de 0,1 %. Le revenu agrégé d'un travail autonome non agricole dans le cadre du recensement était de 5 % inférieur aux estimations des comptes nationaux. Le rapprochement entre les estimations relatives au revenu agricole du recensement et celles des comptes nationaux n'a généralement pas donné de résultats satisfaisants par le passé, et la même situation s'est produite en 1995. Les estimations relatives au revenu agricole du recensement sont deux fois et quart plus élevées que les estimations similaires des comptes nationaux. C'est pourquoi il a été recommandé de faire preuve de prudence quant à l'utilisation des estimations du revenu agricole.

Tableau 5. Comparaison entre les estimations du recensement relatives au revenu et les estimations corrigées du revenu personnel, Canada, 1995

Source de revenu	Estimations du recensement relatives au revenu	Estimations du revenu personnel	Écart		
			Valeur absolue	Valeur relative	
	1	2	3=(1-2) (millions de dollars)	(3/2)100 %	
Salaires et traitements	367,746	367,278	468	0.1	
Travail autonome non agricole	25,098	26,428	-1,330	-5.0	
Travail autonome agricole	4,163	1,839	2,324	126.4	
Revenu d'emploi	397,007	395,545	1,462	0.4	
Pension de sécurité de la vieillesse	19,228	19,225	3	0.0	
Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec	17,638	20,124	-2,486	-12.4	
Prestations fiscales pour enfants	5,734	5,728	6	0.1	
Prestations d'assurance-chômage	12,106	12,889	-783	-6.1	
Autre revenu de sources publiques	18,822	27,850	-9,028	-32.4	
Paiements de transfert gouvernementaux	73,528	85,816	-12,288	-14.3	
Revenu de placements	25,125	41,593	-16,468	-39.6	
Revenu total	495,660	522,954	-27,294	-5.2	

Nota: (1) Le revenu total provient de sources comparables dans les estimations du recensement et des comptes nationaux; il exclut les crédits d'impôt pour enfants, les pensions de retraite et les autres revenus en espèces.

Si les estimations de la pension de sécurité de la vieillesse et de la prestation fiscale pour enfants obtenues à partir des données du recensement se rapprochaient également de celles des comptes nationaux, les estimations agrégées pour ce qui est des prestations d'assurance-chômage, des prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec et des autres transferts gouvernementaux étaient très inférieures. Les «autres transferts gouvernementaux» incluent un large éventail de programmes de transferts et les corrections apportées aux estimations du revenu personnel pour tenir compte des différences de concepts n'étaient qu'approximatives. De plus, une catégorie «fourre-tout» comme «autre» est

⁽²⁾ En raison de l'arrondissement, la somme des éléments peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

généralement sujette à la sous-estimation. Enfin, on a observé un grand écart entre les estimations du revenu de placements du recensement et les estimations correspondantes des comptes nationaux. La sous-estimation de cette source de revenu dans le cadre du recensement (et des enquêtes) est un phénomène courant au Canada et ailleurs.

b) Recensement et Enquête sur les finances des consommateurs

Nous avons également comparé les statistiques relatives au revenu obtenues à partir des données du recensement avec des statistiques semblables tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). Cette dernière et le recensement utilisent le même concept du revenu, mais présentent des différences sur la plan de la couverture. En effet, l'EFC ne vise pas la population du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, des réserves indiennes et de l'extérieur du Canada. Les données du recensement ont donc été rajustées pour tenir compte de ces différences avant d'être comparées avec celles de l'EFC.

Nous avons comparé à partir des deux sources les répartitions nationales et provinciales de différents groupes de population, tels que les particuliers et les familles, suivant la taille du revenu. De même, nous avons comparé la fréquence des unités à faible revenu parmi les familles économiques et les personnes hors famille économique selon différentes caractéristiques. Les revenus moyens des personnes dans chaque province, illustrés au tableau 6, ont aussi été comparés.

Les résultats de ces comparaisons semblent indiquer une très grande concordance entre les statistiques du recensement et celles de l'EFC en ce qui concerne le revenu.

Tableau 6. Répartition en pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus, des bénéficiaires d'un revenu, de leur revenu agrégé et de leur revenu moyen, selon la province, recensement et Enquête sur les finances des consommateurs, 1995

	Population de 15 ans et plus		Bénéficiaires d'un revenu		Revenu agrégé		Revenu moyen	
Province	Recen- sement %	EFC %	Recen- sement %	EFC %	Recen- sement %	EFC %	Recen- sement \$	EFC \$
Terre-Neuve	2.0	1.9	1.9	1.9	1.5	1.4	19,670	19,737
ÎPÉ.	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	20,526	20,124
Nouvelle-Écosse	3.2	3.2	3.1	3.1	2.7	2.6	21,353	20,854
Nouveau-Brunswick	2.6	2.6	2.6	2.6	2.1	2.1	20,718	21,065
Québec	25.3	25.2	24.9	24.8	22.9	22.9	23,201	23,519
Ontario	37.5	37.9	37.7	37.8	40.8	41.0	27,311	27,719
Manitoba	3.7	3.7	3.8	3.7	3.4	3.4	23,016	23,488
Saskatchewan	3.2	3.2	3.3	3.3	3.0	3.1	22,902	23,523
Alberta	9.1	9.0	9.2	9.2	9.2	9.6	26,230	25,273
Colombie- Britannique	13.0	12.9	13.1	13.0	13.7	13.9	26,405	27,224
Canada	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	25,231	25,518

VII. Comparabilité historique

Généralités

Pour analyser les tendances antérieures à partir des données du recensement, il importe de noter les changements qui se sont produits d'un recensement à l'autre quant au contenu, à la collecte et au traitement des données. Dans le passé, on a apporté des changements aux recensements du Canada en fonction des besoins changeants des Canadiens en matière de données actuelles et exactes sur le profil statistique du Canada. C'est dans le même esprit qu'a été réalisé le recensement de 1996.

Voici les changements qui ont été apportés depuis le recensement de 1991 :

- Deux (2) questions sur le logement (soutien du ménage et mode d'occupation) qui figuraient sur le questionnaire 2A font partie du questionnaire 2B en 1996.
- Six (6) questions non posées dans le cadre du recensement de 1991 figurent sur le questionnaire de 1996 pour la première fois (auto-déclaration des Autochtones, groupe de population, activités du ménage (3 questions) et mode de transport).
- Deux (2) questions qui apparaissaient sur le questionnaire de 1991 ont été exclues du recensement de 1996 (religion et fertilité).
- Le Questionnaire de dénombrement dans les soupes populaires formule 3B a été éliminé.

Le questionnaire 2D a servi de nouveau à dénombrer la population des régions éloignées du Nord et des réserves indiennes, les résidents institutionnalisés et les résidents de la colonie huttérienne. Il contient les mêmes questions que le questionnaire 2B, mais il est rempli sur place, par un intervieweur.

Comme ce fut le cas dans le cadre du recensement de 1991, tant les **résidents permanents que non permanents** du Canada ont été dénombrés en 1996. Les utilisateurs doivent faire preuve de discernement quand ils comparent des données des recensements de 1991 et de 1996 avec celles des recensements antérieurs.

2. Comparabilité historique des données relatives au revenu

a) Contenu et couverture

Depuis longtemps, on recueille dans le cadre du recensement du Canada certaines données relatives au revenu. À chacun des recensements réalisés au cours du siècle, on a posé une question sur les salaires et traitements. Cependant, avant 1961, les données du recensement sur le revenu se limitaient aux salaires et traitements; on ne recueillait aucune information sur le revenu provenant d'autres sources, comme le travail autonome, les placements, les pensions de retraite ou les transferts gouvernementaux.

C'est en 1961 que l'on a recueilli, pour la première fois, des renseignements sur le revenu total selon la source de revenu, c.-à-d. tant les gains provenant d'un revenu d'emploi ou d'une autre source de revenu. Cependant, cette année-là, le recensement ne contenait pas de question sur le revenu agricole. Qui plus est, pour ce qui concernait le revenu, la couverture était limitée à un échantillon de ménages privés non agricoles et excluait les ménages des Territoires du Nord-Ouest. La période de référence visait les 12 mois qui précédaient immédiatement le recensement ou, s'il était impossible d'obtenir des renseignements sur le revenu pour cette période, l'année civile précédente, soit 1960.

Des renseignements complets sur le revenu de toutes sources reçu au cours de l'année civile précédente ont été recueillis auprès d'un échantillon de ménages pour la première fois dans le

cadre du recensement de 1971. Le concept du revenu total était le même en 1981, en 1986, en 1991 et en 1996, quoique ces recensements présentaient certaines différences quant au nombre et à la combinaison de questions relatives aux sources de revenu. Par ailleurs, ces derniers recensements excluaient la population des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Par conséquent, des points de vue du contenu, de la couverture et de la période de référence, les données sur le revenu du recensement de 1961 et des précédents recensements ne sont généralement pas comparables aux données des recensements de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996. Il est cependant possible de comparer les données du recensement de 1971 qui concernent le revenu à celles des recensements ultérieurs après avoir fait les corrections nécessaires pour tenir compte des différences de contenu et de couverture. Bien que les recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996 soient identiques sur le plan du contenu en ce qui a trait au revenu, ceux de 1991 et 1996 diffèrent légèrement des deux autres pour ce qui est de la couverture. En effet, les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, les titulaires d'un permis de travail, les titulaires d'un permis ministériel et les demandeurs du statut de réfugié au Canada ont été dénombrés lors des recensements de 1991 et de 1996, mais non lors des recensements antérieurs. Ces personnes, comme nous l'avons mentionné précédemment, sont des **résidents non permanents**.

La figure 4 donne les détails pertinents concernant les sources de revenu, les périodes de référence, etc., pour les recensements de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996.

Figure 4. Contenu et couverture du revenu des recensements du Canada

			Recensement		
	1971	1981	1986	1991	1996
Sources					
Salaires et traitements	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Revenu net d'un travail autonome non agricole	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Revenu net d'un travail autonome agricole	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Allocations familiales	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Prestations fiscales pour enfants	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) et					
supplément de revenu garanti (SRG)	Oui ¹	Oui ²	Oui	Oui	Oui
Prestations du Régime de rentes du Québec ou					
du Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC)	Oui ¹	Oui ²	Oui	Oui	Oui
Prestations d'assurance-chômage	Oui ³	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre revenu provenant de sources publiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Intérêts et dividendes	Oui	Oui ⁴	Oui ⁴	Oui⁴	Oui⁴
Autre revenu de placements	Oui	Oui⁴	Oui⁴	Oui⁴	Oui⁴
Pensions de retraite et rentes	Oui	Oui ⁵	Oui	Oui	Oui
Autre revenu en espèces	Oui	Oui ⁵	Oui	Oui	Oui
Période de référence	1970	1980	1985	1990	1995
Taille de l'échantillon	33%	20%	20%	20%	20%
Couverture	Tous	6	6	7	7

b) Dollars courants contre dollars constants

Le revenu moyen d'une famille en 1980 s'élevait à 26 700 \$; il est passé à 37 800 \$ en 1985, à 51 342 \$ en 1990, puis à 54 583 \$ en 1995. C'est donc dire que le revenu de la famille s'est accru de 42 % entre 1980 et 1985, de 36 % entre 1985 et 1990, et de 6 % entre 1990 et 1995. Cependant, la valeur du dollar a aussi changé pendant cette période. Si l'on tient compte de l'évolution du pouvoir d'achat du dollar calculé selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), le revenu de la famille a diminué d'environ 1 % entre 1980 et 1985, a augmenté de 9 % entre 1985 et 1990, puis a chuté d'environ 5 % entre 1990 et 1995. Il est donc important de prendre ce facteur en considération quand on compare les revenus au fil du temps. Une des façons de le faire est de rajuster les revenus en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pendant la période, comme il est illustré ci-dessus.

¹ La PSV, le SRG, les prestations du RRQ/RPC ainsi que la sécurité provinciale de la vieillesse ont été recueillies comme provenant de la même source.

² La PSV, le SRG et les prestations du RRQ/RPC ont été recueillies comme provenant de la même source, mais les suppléments de revenu provinciaux sont compris dans «Autre revenu provenant de sources publiques».

³ Compris dans «Autre revenu provenant de sources publiques».

⁴ Comprend tous les revenus de placements, à titre de source unique.

⁵ Compris dans «Autre revenu en espèces».

⁶ Ne comprend pas la population vivant en établissement.

⁷ Ne comprend pas la population vivant en établissement; comprend les résidents non permanents.

VIII. Produits et services

Le recensement national constitue une source de données extrêmement riche sur bien des aspects de la vie au Canada. Ces données contribuent de façon importante à la prise de nombreuses décisions de gestion et de décisions stratégiques. Elles sont utilisées dans l'analyse de divers phénomènes démographiques, sociaux et économiques. Cependant, tous les utilisateurs ne peuvent pas toujours, ne serait-ce qu'en raison des coûts, se procurer des données personnalisées. C'est pourquoi Statistique Canada met à la disposition du grand public toute une gamme de produits sous forme de documents imprimés et de documents lisibles par machine.

Les résultats du recensement sont publiés dans des séries de données et de documents analytiques. Le revenu est l'une des variables les plus importantes et occupe une large place dans ces séries. De plus, des données sur le revenu figurent souvent dans des publications qui portent sur d'autres sujets que le revenu. Bien qu'il soit impossible, en raison des contraintes d'espace, d'énumérer ici la liste de toutes ces publications, voici un résumé de celles qui portent sur le revenu.

1. Série «Le pays»

La série affiche une couverture nationale. La plupart des tableaux présentent des données nationales, provinciales, territoriales et des données sur les régions métropolitaines de recensement. De plus, certains tableaux établissent des comparaisons avec des recensements antérieurs. À la demande des consommateurs, tous les tableaux de la série sont publiés par voie électronique et sont disponibles sur disque CD-ROM. Les données étaient disponibles au moment des 12 principales diffusions de données du Recensement de la population. À chaque diffusion, on pouvait consulter des résumés des tableaux de la série sur Internet et y avoir accès sans frais sur le site Web de Statistique Canada (http://www.statcan.ca).

Le contenu des dix tableaux de données sur le revenu de la série «le pays» est résumé ci-après :

Les tableaux fournissent certaines statistiques sur le revenu des particuliers, des familles et des ménages en 1990 et 1995 en dollars constants (1995). Des tableaux présentent des répartitions par tranches du revenu total, du revenu d'emploi et des salaires et traitements en 1990 et 1995 pour la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe, l'âge, l'activité et le niveau de scolarité. Un tableau présente le revenu moyen en 1990 et 1995 en dollars constants (1995) pour la population âgée de 15 ans et plus, selon le sexe, l'activité et la profession détaillée. Les statistiques sont présentées séparément pour toutes les personnes ayant un revenu d'emploi et pour toutes les personnes qui ont travaillé à plein temps toute l'année. La répartition des familles de recensement et des ménages par tranches de revenu en 1990 et 1995 est présentée selon la structure de la famille, la combinaison de bénéficiaires d'un revenu d'emploi, le genre et la taille du ménage. On y retrouve aussi des statistiques sur la fréquence des unités à faible revenu parmi les familles économiques, les personnes hors famille économique et la population en 1990 et 1995. Tous les tableaux se rapportent au Canada, aux provinces, aux territoires et aux régions métropolitaines de recensement. Les tableaux se trouvent dans les produits de données normalisées – série «le pays», n° 930029XDB9600 au cataloque, Sources de revenu, qains et revenu total, revenu des familles et des ménages.

2. Série «Profils des secteurs»

La série «Profils de secteurs» présente des données se rapportant à un large éventail de variables du recensement pour diverses régions infraprovinciales. Cette série est présentée en deux parties. La partie A fournit des caractéristiques démographiques de base et des caractéristiques du logement et de la famille, tandis que la partie B fournit des données sociales et culturelles ainsi que des données relatives au travail et au revenu. La série contient un grand nombre de publications groupées par régions géographiques de la façon suivante :

- a) **Divisions et subdivisions de recensement**, n° 95F0181XDB**96001** à **96013** au catalogue **Disponibles en version imprimée**, n° 95-182-XPB à 95-193-XPB au catalogue
- b) Circonscriptions électorales fédérales (ordonnance de représentation de 1996), n° 95F0180XDB au catalogue
- c) **Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement**, n° 95F0182XDB au catalogue
- d) Secteurs de dénombrement (SD), n° 95F0185DB96001 à 96013 au catalogue
- e) **Régions de tri d'acheminement urbaines (RTA)**, n° 95F0184XDB au catalogue
- f) Secteurs de recensement, n°s 950183XDB96001 à 96043 au catalogue
 - **Disponibles**, n^{os} 95-194-XPB à 95-214-XPB au catalogue

La partie B des tableaux électroniques pour chaque région géographique contient des données sur la répartition des revenus des particuliers selon le sexe, de toutes les familles de recensement et des familles de recensement époux-épouse, des personnes hors-famille selon le sexe et des ménages privés selon la taille; sur le revenu familial moyen selon la structure de la famille de recensement; sur le revenu moyen d'emploi des travailleurs à plein temps toute l'année, des travailleurs à temps partiel une partie de l'année et de tous les travailleurs selon le sexe; sur la fréquence des unités à faible revenu parmi les familles économiques, les personnes hors famille économique et la population dans les ménages privés et sur la composition du revenu dans chaque région. Ces données sont également offertes, avec légèrement moins de détails, dans les versions imprimées des profils des divisions et des subdivisions de recensement et des secteurs de recensement.

3. Fichiers de microdonnées à grande diffusion

Les fichiers de microdonnées à grande diffusion sont un autre produit important du recensement de 1996. Comme il a été mentionné à la section IV, le questionnaire complet du recensement (formule 2B) a été distribué à un échantillon de 20 % des ménages. Les données contenues dans les fichiers de microdonnées se rapportent à un sous-échantillon des ménages ayant répondu au questionnaire 2B et sont mises à la disposition du grand public. Pour garantir et préserver la confidentialité des données, certaines variables n'ont pas été produites au même niveau de détail que celui qui est offert dans la base de données principale du recensement.

Ces fichiers contiennent un large éventail de données sur la population du Canada, les provinces et la plupart des régions métropolitaines. Les fichiers de microdonnées sont uniques parmi les produits du recensement, car ils donnent aux utilisateurs accès à la base de données non regroupées du recensement et leur permettent de regrouper et de manipuler les données en fonction de leurs besoins particuliers. Ces fichiers constituent donc un puissant outil de recherche et d'analyse.

Les trois fichiers de microdonnées suivants sont offerts dans le cadre du recensement de 1996 :

a) Fichier des ménages et du logement

Ce fichier ne contient pas de données sur chacune des sources de revenu. Celles-ci sont plutôt regroupées dans les catégories revenu d'emploi du ménage, transferts gouvernementaux, revenu de placements, pensions de retraite et autre revenu. De plus, le fichier contient des données sur le revenu total du ménage, la principale source de revenu du ménage, le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'emploi et le nombre de bénéficiaires d'un

revenu dans le ménage. On y trouve également des données sur la plupart de ces variables pour le soutien du ménage, son conjoint et la famille économique.

Disponible dans le fichier ASCII non hiérarchique (95M0015XCB) ou dans le logiciel Beyond 2020™ (95M0011XCB) sur disque CD-ROM.

b) Fichier des familles

Ce fichier renferme des données sur presque toutes les sources de revenu. Ces dernières sont regroupées, pour chaque famille de recensement et chaque personne hors famille de recensement, dans les catégories salaires et traitements, revenu d'un travail autonome, prestations fiscales pour enfants, pension de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti, prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, prestations d'assurance-chômage, autre revenu provenant de sources publiques, le total des transferts gouvernementaux, revenu de placements, pensions de retraite et autre revenu en espèces. De plus, le fichier comprend des données sur le revenu total, la principale source de revenu de la famille, le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'emploi et le nombre de bénéficiaires d'un revenu dans la famille, de même que sur la catégorie de revenu de la famille. Il contient également des données se rapportant à la plupart de ces variables pour les époux, les épouses et les parents seuls.

Disponible dans le fichier ASCII non hiérarchique et dans le logiciel Beyond 2020[™] (95M0012XCB) sur disque CD-ROM.

c) Fichier des particuliers

À l'exception du revenu d'un travail autonome non agricole et du revenu d'un travail autonome agricole, variables formant une composante, des données sur chacune des sources de revenu sont offertes dans ce fichier. Celui-ci contient également des données sur le revenu total, la principale source de revenu, la principale source de revenu de la famille de recensement de chaque particulier, ainsi que le groupe de taille du revenu total de la famille de recensement et du ménage de chaque particulier.

Disponible dans le fichier ASCII non hiérarchique (95M0013XCB) ou dans le logiciel Beyond 2020™ (95M0010XCB) sur disque CD-ROM.

Pour obtenir des détails relatifs à l'échantillonnage, au contenu, etc., on peut consulter la publication **Documentation d'utilisateur** pour chacun des fichiers.

4. Tableaux sommaires de base

Ces données sont produites pour répondre aux besoins des utilisateurs qui souhaitent analyser les caractéristiques se rapportant à de petites régions. Les tableaux contiennent des renseignements sur diverses variables du recensement et sont produits pour cinq niveaux d'agrégation géographique : (i) Canada, provinces, territoires, subdivisions de recensement (municipalités) et divisions de recensement (comtés); (ii) régions métropolitaines de recensement, agglomérations de recensement subdivisées en secteurs de recensement et secteurs de recensement; (iii) Canada, provinces, territoires, circonscriptions électorales fédérales (ordonnance de représentation de 1987) et secteurs de dénombrement; (iv) Canada, provinces, territoires, circonscriptions électorales fédérales (ordonnance de représentation de 1996); (v) Canada, provinces, territoires et régions de tri d'acheminement urbaines.

Quatre tableaux sommaires portent sur le revenu. Ils contiennent des données sur (i) le nombre, le revenu moyen et l'erreur type du revenu moyen de la population de 15 ans et plus selon le sexe et les groupes d'âge; (ii) le nombre, le revenu moyen d'emploi et l'erreur type du revenu moyen d'emploi de la population de 15 ans et plus selon le sexe et les groupes d'âge (iii) le nombre, le revenu moyen et l'erreur

type du revenu moyen de la famille pour toutes les familles de recensement et les familles époux-épouse et (iv) le nombre, le revenu moyen et l'erreur type du revenu moyen du ménage pour les ménages privés selon la taille.

Les tableaux sommaires de base sont disponibles aux n°s 95F0247XDB**96001** à **96005** au catalogue pour ce qui est du tableau sur le revenu dont il est question en (i) ci-dessus, aux n°s 95F0248XDB**96001** à **96005** au catalogue pour le point (ii), aux n°s 95F0249XDB**96001** à **96005** au catalogue pour le point (iii) et aux n°s 95F0250XDB**96001** à **96005** au catalogue pour le point (iv).

5. Autres produits connexes

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la majorité des analyses des caractéristiques socioéconomiques sont faites à la lumière de certaines données sur le revenu. De plus, les analystes de la Division de l'analyse des enquêtes des ménages et du travail rédigent des études sur le revenu. Ces études sont publiées dans les revues trimestrielles **L'emploi et le revenu en perspective** et **Tendances sociales canadiennes** de Statistique Canada, ou dans la série des **Comptes rendus** et des **Rapports analytiques** de la Division. Les utilisateurs de données sur le revenu tirées du recensement devraient également savoir qu'il existe deux autres produits sur le sujet :

a) Produits de référence du recensement

Le recensement de 1996 en bref, n°s 92-352F et 92-352E au catalogue, donne un aperçu du recensement en réunissant, sous forme condensée, tous les aspects du recensement depuis l'historique jusqu'à l'établissement des questionnaires, en passant par le traitement des données, la production des données définitives, la création de produits divers, etc.

Les utilisateurs trouveront utile le **Dictionnaire du recensement de 1996**, n^{os} 92-351F et 92-351E au catalogue, pour les aider à comprendre et à interpréter les données du recensement et les concepts géographiques. Le **Dictionnaire** contient les définitions des variables et des termes utilisés dans les produits de données du recensement de 1996.

Le Catalogue du recensement de 1996, n° 92-350-UIF et 92-350-UIE au catalogue (Catalogue de recensement de 1996 - édition finale disponible par voie électronique à partir du site Web de Statistique Canada) ou 92-350-UPF et 92-350-UPE (Catalogue du recensement de 1996 - édition finale, version imprimée), fournit la liste complète des produits et des services du recensement de 1996 qui sont offerts.

b) Enquête sur les finances des consommateurs

Les utilisateurs des données du recensement savent peut-être que des renseignements sur le revenu sont aussi recueillis annuellement dans le cadre de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). Bien que ni la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ni certains autres petits segments de la population ne soient visés par l'EFC, cette dernière et le recensement utilisent un concept du revenu identique. L'EFC a toutefois été abandonnée en 1998 (voir au point c) ci-dessous).

Les utilisateurs devraient prendre note de la publication de rapports annuels sur le revenu fondés sur les données de l'EFC. Il s'agit de **Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu**, n° 13–207 au catalogue, **Revenus des familles**; **familles de recensement**, n° 13–208 au catalogue, **Revenu après impôt – Répartition selon la taille du revenu au Canada**, n° 13–210 au catalogue, **Gains des hommes et des femmes**, n° 13–217 au catalogue, **Personnes à faible revenu**, n° 13-569 au catalogue et **Faible revenu après impôt**, n° 13-592 au catalogue.

c) Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

À compter des statistiques du revenu de 1998, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) produira les estimations transversales annuelles sur le revenu et des données longitudinales sur le revenu.

IX. Conclusion

Ce document est un court guide à l'intention des utilisateurs des données du recensement sur le revenu. Il fournit une description générale des divers aspects du recensement de 1996, en particulier ceux qui touchent au revenu. Le concept du revenu et le traitement des données sur le revenu recueillies lors d'une enquête sont assez complexes. Par exemple, le contrôle et le traitement automatisés de ces données se font au moyen de centaines de tables de décision incorporant des liens, des conditions et des actions logiques. Parallèlement, une procédure détaillée est établie et suivie afin de vérifier et de contrôler l'effet des diverses actions. Il est impossible de décrire de tels détails dans le présent rapport, dont le but est de fournir seulement un aperçu. Les utilisateurs sont invités à communiquer avec les personnes suivantes de la Section du recensement sur le revenu afin d'obtenir de plus amples renseignements sur l'un ou l'autre des aspects des données du recensement sur le revenu :

- John Gartley (613) 951-6906

- Alain Crégheur (613) 951-5698